

NOTICE RELATIVE AUX MODALITES D'ADMISSION

SESSION 2018

ENSMM Besançon
Bordeaux INP - ENSC Cognitive
Bordeaux INP - ENSCBP
Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA
ENSICAEN
EISTI Cergy-Pau
SIGMA Clermont-Ferrand
ISIMA Clermont-Ferrand
Grenoble INP - Ense³
Grenoble INP - Ensimag
Grenoble INP - Esisar
Grenoble INP - Pagora
Grenoble INP - Phelma
ENSC Lille
CPE Lyon
ENSC Montpellier
ENSC Mulhouse
Lorraine INP - ENSEM
Lorraine INP - ENSG
Lorraine INP - ENSIC
Chimie ParisTech
Supméca Paris
ENSGTI Pau
ENSI Poitiers
ISAE-ENSMA Poitiers
ENSC Rennes
ECPM Strasbourg
ENGEES Strasbourg
Télécom Physique Strasbourg
SeaTech Toulon
Toulouse INP - ENSEEIHT
Toulouse INP - ENSIACET
ENAC Toulouse
ENSIAME Valenciennes

Concours Communs Polytechniques
d'admission à l'une des 34 écoles
sur programme des CPGE scientifiques
(MP - PC - PSI - TSI - TPC)
(Futur Concours Commun INP)

LA PRESENTE NOTICE VAUT REGLEMENT DES CONCOURS

**Clôture des inscriptions :
le 12 janvier 2018 - 17 h**

Cette notice (ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques) est disponible sur le site internet du concours :
<http://ccp.scei-concours.fr>

CONCOURS D'ADMISSION aux 29 écoles
recrutant en banque d'épreuves :
voir liste au dos de la notice



**CONCOURS COMMUNS
POLYTECHNIQUES**

SOMMAIRE

I - PROGRAMME DES CONCOURS	1
II - INSCRIPTION AUX CONCOURS	2
III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES	5
IV - ORGANISATION DES EPREUVES ORALES	13
V - PLACES OFFERTES AUX CCP	17
VI - PLACES OFFERTES AUX ECOLES EN BANQUE D'EPREUVES	18
VII - ORGANISATION SPECIFIQUE A CHAQUE CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES	
Concours civils d'admission à :	
1 - ECAM Rennes (TSI)	19
2 - Lorraine INP - EEIGM (MP, PC, PSI)	20
3 - EIL Côte d'Opale Calais-Longuenesse (TSI)	21
4 - EIVP Paris (TSI)	22
5 - Toulouse INP - ENIT (TSI)	23
6 - ENS Cachan/Paris-Saclay (TSI)	24
7 - ENS Rennes (TSI)	25
8 - ENSAI Rennes (MP)	26
9 - ENSAIT Roubaix (TSI)	27
10 - ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle (MP, PC, PSI)	28
11 - Grenoble INP - Génie industriel (MP, PC, PSI)	29
12 - Lorraine INP - ENSGSI (MP, PC, PSI, TSI)	30
13 - ENSISA Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI)	31
14 - Lorraine INP - ENSTIB (MP, PC, PSI, TSI)	32
15 - ENTPE Lyon (TSI)	33
16 - EOST Strasbourg (MP, PC, PSI)	34
17 - ESB Nantes (TSI)	35
18 - ESIGELEC Rouen (TSI)	36
19 - ESIFE Créteil (TSI)	37
20 - ESIREM Dijon (TSI)	38
21 - ESTIA Bidart (TSI)	39
22 - ESTP Paris (TSI)	40
23 - ISAT Nevers (TSI)	41
24 - ISEP Paris (TSI)	42
25 - ISIS Castres (TSI)	43
26 - RESEAU POLYTECH (TSI)	44
27 - 3iL Ingénieurs (TSI)	45
Concours militaires d'admission à :	
28 - Ecole de l'Air Salon-de-Provence (MP, PC, PSI)	46
29 - Ecole Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer (MP, PC, PSI)	47
VIII - PROCEDURE COMMUNE D'INTEGRATION DANS LES ECOLES	48

Cette notice est destinée à fournir l'ensemble des informations relatives aux CCP (**34** écoles soit **60** formations) et aux concours spécifiques des 29 écoles recrutant sur la banque d'épreuves des CCP pour un nombre global de l'ordre de 4 000 places offertes.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque concours.

LE JURY EST SOUVERAIN.

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur. L'instance disciplinaire compétente est le conseil de discipline de l'Institut National Polytechnique de Toulouse.

EN CAS DE FORCE MAJEURE, LE CALENDRIER DES CONCOURS POURRA ETRE MODIFIE.

I - PROGRAMME DES CONCOURS

1 - LES MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES ET ORALES

Elles sont fixées par l'arrêté du 17 octobre 2014 publié au Journal Officiel de la République du 10 décembre 2014.

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1^{re} et 2^e années des filières MP, PC, PSI, TSI et TPC.

2 - EPREUVE DE FRANÇAIS-PHILOSOPHIE

L'épreuve de français-philosophie comprend un résumé de texte et une dissertation. Cette épreuve porte sur l'un des thèmes du programme des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2017-2018, définis par l'arrêté du 12/07/2017 (B.O.E.N. n° 26 du 20/07/2017) qui comporte les thèmes et œuvres suivants :

Thème 1 : « Servitude et soumission »

- Discours de la servitude volontaire (La Boétie) ;
- Une maison de poupée (Ibsen) - traduction Eloi Recoing - Babel n°1400 (Actes Sud) ;
- Lettres persanes (Montesquieu).

Thème 2 : « L'aventure »

- L'aventure, l'ennui, le sérieux (Vladimir Jankélévitch) - chapitre 1 - collection GF ;
- L'Odyssée (Homère) - traduction Philippe Jaccottet - édition La découverte/Poche ;
- Au cœur des ténèbres (Joseph Conrad) - traduction Jean-Jacques Mayoux - collection GF.

3 - EPREUVES DE LANGUES VIVANTES

Les 7 langues vivantes admises aux CCP et aux épreuves écrites des concours d'admission dans les écoles en banque d'épreuves sont les suivantes : **allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et russe.**

L'épreuve écrite de langue vivante obligatoire (langue vivante A) est une synthèse de documents (3 minimum).
Pour plus d'informations : <http://ccp.scei-concours.fr/cpge/sujet2015/CdC-LVA.pdf>.

L'épreuve écrite de langue vivante facultative (langue vivante B) proposée par les CCP ainsi que par certains concours en banque d'épreuves est notée sur 20 : seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul du total des points des épreuves écrites. L'épreuve est constituée d'un QCM.

Si un candidat opte pour la langue vivante B, celle-ci doit être différente de la langue vivante A et une des 2 langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'anglais.

L'épreuve de langue vivante B est obligatoire pour Lorraine INP - EEIGM.

L'épreuve orale de langue vivante obligatoire (langue vivante identique à celle choisie pour la langue vivante A) comprend une écoute de texte et une interrogation devant l'examineur avec une explication du texte écouté et un commentaire.

Le candidat, sous peine de se voir attribuer la note 0 à l'épreuve, doit composer dans la langue choisie à l'inscription pour les épreuves de langue vivante A et B si cette dernière a été choisie.

II - INSCRIPTION AUX CONCOURS

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est généralement exigée, à l'exception des filières TSI et TPC :

- pour la filière TSI, le concours est ouvert exclusivement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TSI, **sauf** pour l'ENS Cachan/Paris-Saclay, l'ENS Rennes, l'ENTPE fonctionnaire et civil, l'ESIREM Dijon et l'EIVP civil ;
- pour la filière TPC, le concours est ouvert uniquement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TPC.

Par ailleurs, certains concours en banque d'épreuves exigent des conditions particulières d'inscription (voir partie VII - organisation spécifique à chaque concours).

Aucune condition d'aptitude physique n'est généralement exigée sauf dispositions contraires (voir partie VII - organisation spécifique à chaque concours). Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC - (*se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent*).

Informations sur www.defense.gouv.fr, rubrique "Vous et la Défense" - JDC.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils doivent pour cela constituer un dossier médical tel que décrit plus loin.

Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2^e année d'études supérieures est prise en compte, même si le candidat n'a pas suivi les cours correspondant en totalité.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation diplômante par 2 voies différentes.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

**Inscription sur internet : www.scei-concours.fr
du dimanche 10 décembre 2017 au vendredi 12 janvier 2018 - 17 h**

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei].

En cas de problème technique, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site scei puis, le cas échéant, appeler le : **05 62 47 33 43** aux horaires d'ouverture de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 12 janvier 2018 à 17 h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « validation »). Les pièces justificatives devront être téléversées sur le site d'inscription avant le 22 janvier 2018 à 17 h.

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 12 janvier 2018 à 17 h.
Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le 13 janvier et le 22 janvier 2018 à 17 h :

- **de préférence en ligne par carte bancaire** : le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel ;
- **par virement bancaire** : le candidat devra établir son ordre de virement avant le 22 janvier 2018 en utilisant les informations disponibles sur le site d'inscription (numéro de compte, libellé du virement) et à l'aide du formulaire de paiement par virement à télécharger sur le site. Les frais de virement sont à la charge du candidat ;
- **par chèque** : le candidat doit s'assurer que le chèque est endossable en France, le libeller en euros à l'ordre de « Agent comptable de CentraleSupélec », indiquer au dos leur numéro d'inscription et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site, avant le 22 janvier 2018, cachet de la poste faisant foi, à

SCEI
CentraleSupélec Bâtiment Bréguet
3 rue Joliot Curie
91192 Gif-sur-Yvette Cedex

**Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ni de téléversement des pièces justificatives au 22 janvier 2018 à 17 h seront annulés.
En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le [scei] contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.**

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session, y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

3 - DOCUMENTS A FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de constitution du dossier, le 22 janvier 2018 17 h, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de traitement.

Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves des concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés entre le 12 janvier 1993 et le 12 janvier 2000.

Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national

Sinon, en cas d'impossibilité :

- **une copie de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;

- **une copie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 12 janvier 1993 ou ne possédant pas la nationalité française au 12 janvier 2018 n'ont rien à fournir.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours (*voir organisation spécifique à chaque concours*).

▶ **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur).

Copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse. La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

▶ **Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation :**

extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'État »,

soit la mention : « pupille de la Nation ».

▶ **Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :**

pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap. **Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 15 février 2018 sera rejeté. Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible en permanence sur le site www.scei-concours.fr, onglet « Inscription » puis « Aménagements ».

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves d'un ou des concours présenté(s) le candidat devra envoyer une **lettre recommandée** au SCEI-Demande d'aménagement d'épreuves - CS 44410 - 31405 TOULOUSE cedex 4 dans un **délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.**

4 - FRAIS DE DOSSIER COMMUNS ET SPECIFIQUES

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**

Les frais à acquitter comprennent, d'une part, les frais de dossier communs fixés à 180 € quel que soit le nombre de concours présentés et d'autre part, les frais spécifiques à chaque concours en banque d'épreuves.

CONCOURS	FRAIS DE DOSSIER COMMUNS	FRAIS DE DOSSIER SPECIFIQUES	
	NON BOURSIER ⁽¹⁾	NON BOURSIER	BOURSIER
CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES	180 €		
CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES			
ECAM Rennes		40 €	10 €
Lorraine INP - EEIGM		52 €	26 €
EIL Côte d'Opale		30 €	15 €
EIVP Paris		50 €	15 €
Toulouse INP - ENIT		25 €	10 €
ENSAI Rennes - civil		51 €	0 €
ENSAIT Roubaix		25 €	0 €
ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle		32 €	16 €
Grenoble INP - Génie industriel		72 €	20 €
Lorraine INP - ENSGSI		52 €	26 €
ENSISA Mulhouse		25 €	10 €
Lorraine INP - ENSTIB		30 €	15 €
EOST Strasbourg		30 €	15 €
ESB Nantes		30 €	15 €
ESIGELEC Rouen		20 €	0 €
ESIPE Créteil		20 €	0 €
ESIREM Dijon		25 €	15 €
ESTIA Bidart		20 €	10 €
ESTP Paris		46 €	15 €
ISAT Nevers		30 €	15 €
ISEP Paris		40 €	20 €
ISIS Castres	30 €	0 €	
RESEAU POLYTECH	85 €	0 €	
3iL Ingénieurs	40 €	10 €	
ENTPE Lyon - fonctionnaire et civil ⁽²⁾	-	25 €	0 €

(1) Les candidats boursiers ou pupilles de l'Etat ou de la Nation sont exonérés des frais de dossier communs.

(2) Les candidats inscrits à la seule ENTPE civil et/ou fonctionnaire sont exonérés des frais de dossiers communs.

Exonération totale des frais pour les concours suivants : Ecole de l'Air, ESM Saint-Cyr, ENS Cachan/Paris-Saclay, ENS Rennes et ENSAI Rennes fonctionnaire.

III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

1 - CONVOCATION

Aucune convocation n'est envoyée aux candidats. Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur Internet : ccp.scei-concours.fr (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du **30 mars 2018 - 14 h**. En cas de problème, appeler le **05 62 47 33 43**.

2 - CENTRE D'ECRIT

Les candidats concourent dans l'académie où ils effectuent leur scolarité. Toutefois et dans la limite des places disponibles, les candidats auront la possibilité, s'ils en font la demande lors de l'inscription, de concourir dans une autre académie.

Pour tous les centres d'écrit, y compris dans les DOM-TOM et à l'étranger, les horaires de composition fixés par le service des concours communs polytechniques doivent être strictement respectés.

3 - DEROULEMENT DES EPREUVES

L'accès aux salles de composition est strictement interdit au public.

3.1 En début d'épreuve, avant la distribution des sujets

Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Notamment, ils doivent poser sur leur table de composition une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire français ou passeport) en cours de validité et comportant une photo récente ainsi que leur convocation.

3.2 Cas particulier de l'option de la filière MP

Le candidat, sous peine de se voir attribuer la note zéro, doit obligatoirement composer dans l'option choisie lors de l'inscription.

3.3 Interdictions pendant les épreuves

Il est strictement interdit :

- de communiquer avec les autres candidats ou avec l'extérieur ;
- de porter un couvre-chef : le candidat devra l'enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux ;
- d'utiliser un baladeur ou un casque anti-bruit ;
- d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication : ils doivent donc être éteints et rangés hors de portée ;
- d'échanger du matériel (stylo, règle, calculatrice...) ou des documents avec les autres candidats ;
- de porter sur la copie, en dehors de l'en-tête, un quelconque signe distinctif (signature, nom, prénom, numéro de convocation, établissement, origine, etc.) conformément au principe d'anonymat.

3.4 Documents et matériels autorisés pendant les épreuves

Epreuves scientifiques

Usage de la calculatrice (circulaire n° 99-186 du 16/11/1999 - B.O.E.N. n°42 du 25/11/1999) : lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ni de dispositif externe de stockage d'informations.

Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve. Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves.

Il est strictement interdit :

- de changer des modules mémoires amovibles ou de calculatrice ;
- d'utiliser les documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs ;
- d'échanger sa machine avec un autre candidat ;
- de transférer des informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

Epreuve de français-philosophie et épreuves de langues vivantes

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

3.5 En fin d'épreuve

A l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle. Tout candidat ne rendant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le jury.

3.6 Règlementation des sorties définitives et temporaires

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Aucune sortie n'est donc autorisée pendant l'épreuve de langue vivante facultative (langue vivante B).

La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre. Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet et ses brouillons en même temps que sa copie.

3.7 Absence ou retard du candidat

Tout candidat absent à une épreuve se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve ; il ne sera cependant pas exclu du concours et pourra participer aux autres épreuves.

Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite avec un retard d'au maximum une heure n'est admis à composer qu'à titre conservatoire et ne bénéficie d'aucune prolongation ; son cas sera soumis au jury qui pourra lui attribuer la note zéro pour cette épreuve.

4 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSIBILITE

4.1 Résultats d'admissibilité

Les résultats aux concours sont publics : aucun candidat ne peut donc s'opposer à la publication des résultats sur quelque support que ce soit. Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Les résultats de l'admissibilité seront publiés le **13 juin 2018 à 20 h**
sur Internet (ccp.scei-concours.fr).

4.2 Réclamations portant sur les épreuves écrites

Le jury des concours est souverain. Les réclamations ne peuvent uniquement porter que sur une éventuelle erreur de report de notes, **dans la limite d'une seule épreuve**. Aucune demande de révision de notes ou de double correction n'est recevable. Les réclamations, accompagnées d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, doivent être formulées par courrier au SCCP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4. Il n'est répondu qu'aux réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

Date limite d'envoi : **le vendredi 15 juin 2018** (cachet de la Poste faisant foi).

Les copies sont vierges de toute appréciation / notation. Les candidats désirant obtenir une photocopie de leur copie, dans la limite d'une seule épreuve, doivent en faire la demande par courrier au SCCP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4. Le coût du duplicata de copie est de 5 €. Cette demande doit être accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'« agent comptable de l'INPT » d'un montant correspondant au nombre de duplicatas multiplié par le coût unitaire. La photocopie de copie sera envoyée au candidat après la 5^e proposition de la procédure d'appel.

5 - DATES, HORAIRES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES ECRITES DES CCP ET DES CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES

FILIERE MP

DATE	EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT										
			CCP	Lorraine INP - EEIGM	ENSAI Rennes	ENSIL-ENSCI Limoges, Céramique Industrielle	Grenoble INP Génie industriel	Lorraine INP - ENSGSI	ENSISA Mulhouse	Lorraine INP - ENSTIB	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	ESM St Cyr (3)
LUNDI 30 AVRIL 8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	6	6	9	9	9	9	2	9	10	8
	14 h - 18 h	MATHEMATIQUES 1	4 h	12	8	8	12	12	12	12	2	12	11
MERCREDI 2 MAI 8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	7	10	-	7	7	7	7	2	6	8	6
	14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	6	2	4	4	4	2	4	5	6
	17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	6	1	2	2	2	2	-	-	2
JEUDI 3 MAI 8 h - 12 h	MATHEMATIQUES 2	4 h	12	8	8	12	12	12	12	2	12	11	8
	14 h - 18 h	INFORMATIQUE OU SCIENCES INDUSTRIELLES (2)	4 h	7	6	2	7	7	7	2	7	4	4
VENDREDI 4 MAI 8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	7	10	-	7	7	7	7	2	8	8	6
TOTAL ADMISSIBILITE			58	60	26	58	58	58	58	14	58	57	46

(1) Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM : épreuve obligatoire.

(2) Au choix du candidat lors de l'inscription sur Internet.

(3) ESM Saint-Cyr : voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Cf. (1).

FILIERE PC

DATE	EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT											
			CCP Physique	CCP Chimie	Lorraine INP - EEIGM	ENSIL-ENSCI Limoges, Céramique Industrielle	Grenoble INP Génie industriel	Lorraine INP - ENSGSI	ENSISA Mulhouse	Lorraine INP - ENSTIB	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	ESM St Cyr ⁽²⁾	
LUNDI 30 AVRIL 8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	9	6	9	9	9	9	2	9	10	8	
	14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	14	14	12	14	14	14	14	3	14	13	11
MERCREDI 2 MAI 8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	15	8	12	15	15	15	15	3	16	13	9	
	14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	4	6	4	4	4	4	2	4	5	6
	17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	2	6	2	2	2	2	-	-	2	4
JEUDI 3 MAI 8 h - 12 h	MODELISATION DE SYSTEMES PHYSIQUES OU CHIMIQUES	4 h	8	8	6	8	8	8	8	8	2	8	8	6
	14 h - 18 h	CHIMIE	4 h	8	15	12	8	8	8	8	2	7	8	6
TOTAL ADMISSIBILITE			58	58	60	58	58	58	58	14	58	57	46	

(1) Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM : épreuve obligatoire.

(2) ESM Saint-Cyr : voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Cf. (1).

FILIERE PSI

DATE	EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT										
			CCP	Lorraine INP - EEIGM	ENSIL-ENSCI Limoges, Céramique Industrielle	Grenoble INP Génie industriel	Lorraine INP - ENSGSI	ENSISA Mulhouse	Lorraine INP - ENSTIB	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	ESM St Cyr (2)	
LUNDI 30 AVRIL													
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	6	9	9	9	9	2	9	10	8	
14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	9	11	11	11	9	9	2	14	12	8	
MERCREDI 2 MAI													
8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	9	11	11	11	9	9	2	14	12	8	
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	6	4	4	4	4	2	4	5	6	
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	6	2	2	2	2	-	-	2	4	
JEUDI 3 MAI													
8 h - 12 h	MODELISATION ET INGENIERIE NUMERIQUE	4 h	9	8	9	9	9	9	2	7	7	6	
14 h - 18 h	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	4 h	12	8	9	9	12	12	2	6	7	6	
VENDREDI 4 MAI													
8 h - 11 h	INFORMATIQUE	3 h	6	4	5	5	6	6	2	4	4	4	
TOTAL ADMISSIBILITE			58	60	58	58	58	58	14	58	57	46	

(1) Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM : épreuve obligatoire.

(2) ESM Saint-Cyr : voir page spécifique ESM pour le choix de la langue vivante A. La note de la langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire. Cf. (1).

FILIERE TSI

DATE	EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT																							
			CCP	ECAM Rennes	EIL Côte d'Opale	EIVP Paris	Toulouse INP - ENIT	ENS Cachan/ Paris-Saclay	ENS Rennes	ENSAIT Roubaix	Lorraine INP - ENSGSI	ENSISA Mulhouse	Lorraine INP - ENSTIB	ENTPE Lyon	ESB Nantes	ESIGELEC Rouen	Esipe Créteil	ESIREM Dijon	ESTIA Bidart	ESTP Paris	ISAT Nevers	ISEP Paris	ISIS Castres	RESEAU POLYTECH	3iL Ingénieurs	
LUNDI 30 AVRIL	8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9	9	9	8	2	4 (2)	4 (2)	5	9	9	2	8	5	4	9	4	4	9	4	3	9	2	3
	14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	8	10	10	7	3	6	6	10	8	8	2	7	4	4	10	4	4	10	8	3	10	3	5
MERCREDI 2 MAI	8 h - 12 h	PHYSIQUE - CHIMIE	4 h	10	12	10	9	3	4	4	8	10	10	2	7	4	4	10	4	4	12	6	3	10	3	4
	14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	4	6	2	2	2 (2)	2 (2)	5	4	4	2	2	5	3	6	4	4	4	3	2	6	2	3
	17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2	-	2	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	2	4	2	1	-	2	-	-
JEUDI 3 MAI	8 h - 11 h	MODELISATION	3 h	8	8	6	7	2	4	4	4	8	8	2	7	2	3	5	4	4	8	4	3	6	-	3
	14 h - 17 h	INFORMATIQUE	3 h	4	3	5	3	1	2	2	4	4	4	2	1	-	2	5	4	2	3	4	2	5	2	5
VENDREDI 4 MAI	8 h - 14 h	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	6 h	15	12	12	7	8	8	8	4	15	15	2	7	5	5	12	8	4	12	12	4	12	4	5
TOTAL ADMISSIBILITE				58	58	58	43	21	24	24	40	58	58	14	39	25	25	57	32	26	58	41	20	58	16	28

(1) Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

(2) Note prise en compte uniquement pour l'admission.

FILIERE TPC

DATE	EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
LUNDI 30 AVRIL			
8 h - 12 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE	4 h	9
14 h - 18 h	MATHEMATIQUES	4 h	12
MERCREDI 2 MAI			
8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	13
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B (1)	1 h	2
JEUDI 3 MAI			
8 h - 12 h	MODELISATION	4 h	7
14 h - 18 h	CHIMIE	4 h	13
TOTAL ADMISSIBILITE			58

(1) Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

IV - ORGANISATION DES EPREUVES ORALES

1 - EPREUVES PAR FILIERE

L'absence à une épreuve orale est éliminatoire et entraîne l'exclusion immédiate du concours.

La langue vivante à l'oral est identique à la langue vivante obligatoire (langue vivante A) à l'écrit.

Pour les épreuves scientifiques, l'examineur est seul juge de l'opportunité de l'utilisation de la calculatrice personnelle du candidat en fonction de la nature du sujet à traiter.

Points de bonification : les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 70 points de bonification à l'issue des épreuves orales.

Toute 2^e année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité.

1.1 Filière MP

Epreuve	Coefficient		
	CCP	ENSAI	Ecole de l'Air
Mathématiques	14	8	13
Physique - chimie	12	-	11
Langue vivante A	6	3	-
TIPE - épreuve commune	8	5	7
Autres épreuves (1)	-	-	42
TOTAL ORAL	40	16	73
TOTAL ADMISSION	98	42	130

(1) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

1.2 Filière PC

Epreuve	Coefficient		
	CCP Physique	CCP Chimie	Ecole de l'Air
Mathématiques	8		11
Chimie ou physique	9		13
Langue vivante A	6		-
TIPE - épreuve commune	8		7
TP Physique ou chimie	9		-
Autres épreuves (1)	-		42
TOTAL ORAL	40		73
TOTAL ADMISSION	98		130

(1) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Epreuve de TP : physique ou chimie, par tirage au sort, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve. Si l'interrogation orale s'appuie sur la physique, le TP porte sur la chimie et inversement.

1.3 Filière PSI

Epreuve	Coefficient	
	CCP	Ecole de l'Air
Mathématiques	8	11
Physique - chimie	8	13
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	10	-
Langue vivante A	6	-
TIPE - épreuve commune	8	7
Autres épreuves (1)	-	42
TOTAL ORAL	40	73
TOTAL ADMISSION	98	130

(1) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

1.4 Filière TSI

Epreuve	Coefficient								
	CCP	EIVP Paris	ENS Cachan/ Paris-Saclay	ENS Rennes	ENTPE Lyon	ESIPE Créteil	ESTP Paris	ISAT Nevers	RESEAU POLYTECH
Mathématiques	9	-	5	5	13	9	-	-	-
Physique - chimie	7	-	5	5	12	7	-	-	-
Langue vivante A	6	-	2	2	5	6	-	-	-
TIPE - épreuve commune	8	8	3	3	10	-	5	4	4
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	10	-	8	8	10	10	-	-	-
TOTAL ORAL	40	8	23	23	50	32	5	4	4
Total épreuves écrites d'admission	-	-	6 (1)	6 (1)	-	-	-	-	-
TOTAL ADMISSION	98	51	53	53	89	89	63	45	20

(1) Prise en compte pour l'admission de la note de français (coefficient 4) et de langue vivante (coefficient 2) obtenues à l'écrit.

1.5 Filière TPC

Epreuve	Coefficient
Mathématiques	8
Chimie ou physique	9
TP Physique ou chimie	9
Langue vivante A	6
TIPE - épreuve commune	8
TOTAL ORAL	40
TOTAL ADMISSION	98

Epreuve de TP : physique ou chimie, par tirage au sort. Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve. Si l'interrogation orale s'appuie sur la physique, le TP porte sur la chimie et inversement.

2 - EPREUVES SPECIFIQUES CCP

2.1 Calendrier

Les épreuves orales se dérouleront à Paris ou à Versailles pour la filière TSI :

- entre **le 25 juin et le 21 juillet 2018** pour les filières **MP, PC** et **PSI** ;
- entre **le 27 juin et le 5 juillet 2018** pour la filière **TSI** ;
- du **22 au 25 juin 2018** pour la filière **TPC**.

Les lieux de passage seront affichés sur Internet. Les dates de passage seront communiquées le **19 juin à 14 h** sur Internet. Afin d'éviter au maximum les chevauchements d'épreuves orales, une coordination est réalisée entre : le concours commun Mines-Ponts, les Concours Communs Polytechniques, la banque Centrale-Supélec, l'Ecole Polytechnique, les ENS, e3a et l'épreuve commune de TIPE.

En cas de problème, une permanence téléphonique est assurée au 05 62 47 33 43 entre 7 h et 21 h.

2.2 Convocation

Pour obtenir les heures de convocation aux épreuves, les candidats devront impérativement, **l'avant-veille de l'épreuve**, confirmer leur présence sur le site ccp.scei-concours.fr - rubrique « Mon dossier » « accueil oral ». Les candidats auront ainsi connaissance du planning indicatif de leurs épreuves (« accueil »). **Tout candidat n'ayant pas effectué son accueil sera considéré comme démissionnaire.**

2.3 Feuille de passage

Chaque candidat doit impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu des épreuves orales à l'heure indiqué sur sa convocation. **Les candidats ne se présentant pas pour retirer leur feuille de passage à l'heure indiquée seront exclus du concours.** Seuls les horaires figurant sur cette feuille de passage font foi.

2.4 Obligations

Les candidats, munis d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire français) avec **photographie récente**, doivent être présents sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée. Les horaires d'interrogation doivent impérativement être respectés sous peine d'exclusion. Pendant les épreuves, les téléphones portables doivent être éteints et rangés hors de portée.

3- EPREUVE COMMUNE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRES (TIPE)

3.1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie).

Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

Lors de l'épreuve sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation.

3.2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat de son TIPE,
- 15 minutes : échange avec les examinateurs.

Cette épreuve permet au candidat de présenter son travail ainsi que la méthode de travail employée durant l'année scolaire écoulée. L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs ainsi que des éléments saisis en ligne durant les différentes phases.

3.3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 25 juin et le 21 juillet 2018 (filière PT : entre le 25 juin et le 14 juillet, filière TSI : entre le 27 juin et le 5 juillet). Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation. Le candidat devra suivre en ligne sur le site SCEI les différentes phases suivantes :

PHASE 1 du **10 décembre 2017** au **12 janvier 2018** à 17h :

Titre et motivation de l'étude au moment de l'inscription

PHASE 2 du **19 janvier 2018** au **8 février 2018** à 17h :

Saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT)

Choix du travail en groupe

PHASE 3 du **03 avril 2018** au **14 juin 2018** à 17h :

Téléversement de la Présentation orale

Saisie en ligne du résumé en anglais (Abstract) et Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT)

PHASE 4 du **14 juin 2018** au **20 juin 2018** à 12h :

Validation des Livrables par le professeur encadrant TIPE

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. Le candidat devra visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format pdf). Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non téléversement des supports de présentation pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Aucune modification des éléments saisis et téléversés ne sera effectuée au-delà de la date du 14 juin 2018 à 17h.

Pour les candidats scolarisés, la validation par le professeur (référéncé par le candidat comme encadrant) devra être réalisée sur le site lycees.scei-concours.fr entre le 14 et le 20 juin 2018 à 12h. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur de l'épreuve ou son représentant lors d'un entretien qui aura lieu avant la présentation devant les examinateurs.

Pour tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 19 juin 2018 à 14h sur <http://www.scei-concours.fr/>.

L'heure de convocation sera communiquée au candidat dans un deuxième temps. Pour cela, le candidat devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur <http://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date n'est acceptée. En cas de difficulté, le candidat doit téléphoner au 05 62 47 33 43 entre 07 h et 21 h (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur : <http://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport.

Le candidat peut apporter les documents papier qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire,...) pour s'en servir, s'il le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. **Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs pendant l'épreuve.**

En revanche, la présentation aux examinateurs de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations,...), il est impossible d'imprimer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud,...).

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée.

À son arrivée en salle d'interrogation, le candidat trouvera sa présentation prête à être projetée. Le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si le candidat dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), il pourra l'utiliser durant sa présentation.

3.4 - Réclamations portant sur l'épreuve commune de TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

À la publication des résultats concernant exclusivement le TIPE soit le 24 juillet 2018 à 16 h, les réclamations ne porteront que sur une éventuelle erreur de report de note et devront être adressées par courrier à SCEI – épreuve TIPE – CS 44410 – 31405 TOULOUSE CEDEX 4. Seules les réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour des questions les concernant personnellement, sont recevables.

Date limite d'envoi : **le vendredi 27 juillet 2018** (cachet de la Poste faisant foi).

3.5 - Fraude

En cas de fraude, la Commission Disciplinaire de Centrale Supélec sera saisie.

3.6 - Rapports de l'épreuve

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site <http://www.scei-concours.fr/>. Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats et le rapport de l'année précédente.

4 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSION CCP

4.1 Résultats d'admission

Les résultats aux concours sont publics : aucun candidat ne peut donc s'opposer à la publication des résultats sur quelque support que ce soit. Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Les résultats à l'issue des épreuves orales seront publiés le **25 juillet 2018 à 20 h** sur Internet (ccp.scei-concours.fr).

4.2 Réclamations portant sur les épreuves orales spécifiques CCP

Les réclamations portant sur la conformité aux programmes (ou sur tout autre motif lié à l'interrogation elle-même) doivent être effectuées par écrit sur le lieu même des épreuves et immédiatement après l'épreuve incriminée ; la réclamation sera remise au Président de filière (ou son représentant). Après le 21 juillet 2018 - 18 h, les réclamations de cette nature ne seront pas considérées.

A la publication des résultats, les réclamations ne porteront plus que sur une éventuelle erreur de report de notes. Les réclamations, accompagnées d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, doivent être formulées par courrier au SCCP - CS 44410 - 31405 Toulouse cedex 4. Il n'est répondu qu'aux réclamations émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

Date limite d'envoi : **le vendredi 27 juillet 2018** (cachet de la Poste faisant foi).

V - PLACES OFFERTES AUX CCP

(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)
Pour les places offertes sur la filière PT, consulter le livret PT.

ECOLES (par ordre alphabétique de ville)	Nombre de places					
	MP	PC-PH	PC-CH	PSI	TSI	TPC
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon - ENSMM	45	25		55	19	
Ecole Nationale Supérieure de Cognitique de Bordeaux - Bordeaux INP - ENSC Cognitique	8	4		8		
Ecole Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique de Bordeaux – Bordeaux INP - ENSCBP			42			
Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématiques et Mécanique de Bordeaux - Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA	149	37		55	9	
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen - ENSICAEN	50	23	30	15	5	2
Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information de Cergy - Pau - EISTI (1)	48	13		13		
SIGMA Clermont-Ferrand			36			2
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications de Clermont-Ferrand - ISIMA	40	8		12	5	
Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale de Compiègne - ESCOM Chimie (2)						3
Ecole Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement - Grenoble INP - Ense3	70	60		80	3	
Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées - Grenoble INP - Ensimag	120	10		10		
Ecole Nationale Supérieure des Systèmes Avancés et Réseaux - Grenoble INP - Esisar	11	6		12		
Ecole Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux - Grenoble INP - Pagora	10	18		11	1	5
Ecole Nationale Supérieure de Physique, Electronique et Matériaux - Grenoble INP - Phelma	96	101		77	4	
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille - ENSCL	2		40			2
Ecole Supérieure de Chimie, Physique, Electronique de Lyon - CPE Lyon (3)	12	8	45	12	2	3
Institut Textile et Chimique de Lyon - ITECH (4)						4
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier - ENSCM			60			4
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse - ENSCMu			35			3
Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy - Lorraine INP - ENSEM	49	29		49	4	2
Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy - Lorraine INP - ENSG	5	10		5		
Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy - Lorraine INP - ENSIC	9		45	7		
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris - Chimie ParisTech	2		65			2
Supméca Paris	42	20		48	3	
Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles de Pau - ENSGTI	10	12		12	2	3
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers - ENSI Poitiers	23	17	21	27	4	
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers - ISAE-ENSMA	55	28		58	2	
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes - ENSCR			40			
Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux de Strasbourg - ECPM			47			3
Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg - ENGEES	13	15		15	2	
TELECOM PHYSIQUE Strasbourg	31	31		28	6	
SeaTech Toulon	20	18		29	2	2
Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications - Toulouse INP - ENSEEIHT	133	43		104	4	
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques - Toulouse INP - ENSIACET	28	27	97	26	2	2
Ecole Nationale de l'Aviation Civile de Toulouse - ENAC	44	23		39		
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique Energétique et Electronique de Valenciennes - ENSIAME	35	25		49	16	1
Nombre total de places offertes	1160	611	603	856	95	43

(1) les frais de scolarité sont de l'ordre de 7 450 €/ an (3 725 € pour les boursiers de l'Etat pour la 1^{re} année) - (2) les frais de scolarité sont de l'ordre de 6 900 €/ an
(3) les frais de scolarité sont de l'ordre de 6 500 €/ an - (4) les frais de scolarité sont de l'ordre de 7 000 €/ an

Un catalogue, présentant les 34 écoles, est remis aux candidats lors des épreuves orales. Les liens vers les sites de ces écoles sont regroupés sur le site internet ccp : ccp.scei-concours.fr.

VI - PLACES OFFERTES AUX ECOLES EN BANQUE D'EPREUVES

(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

ECOLES	Nombre de places			
	MP	PC	PSI	TSI
ECAM Rennes				10
Lorraine INP - EEIGM	10			
EIL Côte d'Opale				25
EIVP Paris				7
Toulouse INP- ENIT				8
ENS Cachan/Paris-Saclay				4
ENS Rennes				2
ENSAI Rennes	73			
ENSAIT Roubaix				7
ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle	45			
Grenoble INP - Génie Industriel	80			
Lorraine INP - ENSGSI	35			
ENSISA Mulhouse	15	22	28	15
Lorraine INP - ENSTIB	6	6	9	7
ENTPE Lyon				6
EOST Strasbourg	11	12	4	
ESB Nantes				15
ESIGELEC Rouen				35
ESIPE Créteil				6
ESIREM Dijon				12
ESTIA Bidart				30
ESTP Paris				26
ISAT Nevers				11
ISEP Paris				10
ISIS Castres				2
RESEAU POLYTECH				68
3iL Ingénieurs				12
ECOLE DE L'AIR Salon	60			
ESM Saint-Cyr	76			

1 - ECAM Rennes (TSI)

L'ECAM Rennes est une école d'Ingénieur généraliste habilitée par la CTI et membre de la Conférence des Grandes Ecoles. Elle offre une formation pluridisciplinaire en matériaux, génie industriel, robotique, informatique, réseaux et télécommunications, génie électrique et automatismes, génie mécanique et énergétique.

Riches d'une formation scientifique de haut niveau, reconnue par les professionnels, les ingénieurs diplômés de l'ECAM Rennes sont aussi préparés à l'exercice des responsabilités, à la gestion de projets et au Management. En contact permanent avec les entreprises tout au long du cursus (7 projets, 50 semaines de stages obligatoires, parrainage professionnel,...) et ouverts à l'international (stages, semestre d'études, bi-diplômes,...), ils bénéficient d'opportunités de carrières très variées dans de nombreux secteurs d'activité (automobile, aéronautique, BTP, informatique, énergie,...), en France et à l'étranger. La valeur ajoutée de l'école est l'accompagnement personnalisé pour chaque élève dans la mise en œuvre de son projet professionnel.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► ÉPREUVES ÉCRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Épreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site internet : ccp.scei-concours.fr.

► ÉPREUVE ORALE

Convocation : les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'école aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'école dans ses locaux à Rennes.

Épreuve :

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	10
TOTAL ORAL	10
TOTAL ADMISSION	68

L'entretien de motivation relève d'un échange entre le candidat et les membres du jury composé d'un permanent de l'école et d'un professionnel exerçant dans l'industrie. L'objectif est de comprendre les motivations du candidat, la nature de son projet professionnel, sa personnalité, son ouverture d'esprit, sa capacité à travailler en équipe, son aisance relationnelle, ...

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ECAM Rennes.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTÉGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ECAM Rennes Campus de Ker Lann - Bruz - CS 29128 - 35091 Rennes cedex 9 Tél : 02 99 05 84 00	10

2 - Lorraine INP - EEIGM (MP, PC, PSI)

L'EEIGM est un consortium de 6 universités européennes qui forme des ingénieurs spécialisés en génie des matériaux (métaux, polymères, céramiques, verres et composites). Avec une formation unique en France, leader à l'international, l'EEIGM combine excellence scientifique, immersion minimum de 12 mois à l'étranger pour tous les étudiants et maîtrise de 4 langues européennes (français, anglais, allemand, espagnol). Les élèves obtiennent un diplôme cosigné par les universités partenaires et certains peuvent même obtenir un double diplôme.

La formation EEIGM couvre un large éventail de spécialités dans le domaine des matériaux, destinés à de multiples applications (matériaux pour l'énergie, matériaux intelligents, biomatériaux,...), en s'appuyant sur le cycle de vie du matériau (élaboration/transformation, étude de leurs propriétés d'usage et recyclage). Les ingénieurs EEIGM occupent des fonctions de cadre en R&D ou en production, aussi bien en France qu'à l'international.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Attention : **2 langues vivantes** sont **obligatoires** pour se présenter au concours de l'EEIGM, l'une étant **obligatoirement l'anglais**. Le candidat devra également préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral. Le choix est définitif.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (52 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats à l'EEIGM concourent sur les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Attention, les candidats doivent **obligatoirement** passer l'épreuve "Langue vivante B". **Toute absence à cette 2^e épreuve de langue vivante est éliminatoire.**

Résultats : pour chacune des trois filières, l'EEIGM fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité à l'épreuve orale sont publiés sur le site Internet de l'école :

<http://www.eeigm.univ-lorraine.fr> et sur le site : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : chaque candidat admissible s'inscrit pour l'oral sur le site Internet de l'école :

<http://www.eeigm.univ-lorraine.fr>.

Epreuve : elle se déroulera à Nancy dans les locaux de l'école les lundi 2, mardi 3, mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 juillet 2018.

- 1^{re} partie (10 min) : conversation **soit en anglais, soit en allemand, soit en espagnol** au choix lors de l'inscription. Tout candidat doit avoir un niveau minimal B1 en anglais et un niveau minimal A2 en allemand ou en espagnol.

- 2^e partie (15 min) : entretien autour d'un thème scientifique destiné à évaluer les connaissances, l'esprit de synthèse, la personnalité et la motivation du candidat.

Résultats : pour l'admission finale à l'EEIGM, la note prend en compte la moyenne des épreuves écrites (coefficient 0,7) et la note de l'oral (coefficient 0,3). Le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour les trois filières MP, PC et PSI. Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.univ-lorraine.fr> et sur le site : ccp.scei-concours.fr.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux 6 rue Bastien Lepage - 54010 Nancy cedex Tél : 03 83 36 83 00 - Fax : 03 83 36 83 36 E-mail : jean-luc.six@univ-lorraine.fr	10 (sans répartition établie entre MP, PC et PSI)

3 - EIL Côte d'Opale Calais-Longuenesse (TSI)

L'EIL Côte d'Opale est une école d'ingénieurs publique proposant une formation généraliste en sciences et technologies avec 2 spécialités : **informatique et génie industriel**.

La spécialité « informatique » a pour objectif de former des ingénieurs capables d'intervenir lors de la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et l'intégration de systèmes numériques d'information et de communication dans leur environnement. Les métiers liés à l'informatique nécessitent des compétences dans les sciences et technologies de l'information. 2 parcours sont proposés : ingénierie logicielle & informatique et systèmes embarqués.

La spécialité « génie industriel » a pour objectif de former des ingénieurs capables de gérer une ligne de production dans les différents secteurs de l'industrie. Les métiers de la production nécessitent des compétences dans les domaines des sciences et techniques de l'ingénieur : énergie et développement durable, génie automatique et robotique, management industriel, mécanique et procédés. 2 parcours sont proposés : production d'énergie et production industrielle.

En complément de l'enseignement de ces 2 spécialités scientifiques et technologiques, l'élève ingénieur est formé aux grandes fonctions de l'entreprise : management, droit, économie-gestion, entrepreneuriat, environnement et développement durable, éthique. **Pour les 2 spécialités** : 10 mois de stage pendant les 3 ans - 2 langues vivantes : LV1 : Anglais – LV2 : Allemand, Chinois, Espagnol ou Français (pour les non francophones) - 8 semaines minimum à l'étranger avec possibilité d'effectuer un semestre d'études (ou un double diplôme) et/ou un semestre de stage à l'étranger. Partenariats internationaux : Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Finlande, Japon, Maroc, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Vietnam,...). Journée portes-ouvertes : samedi 10 février 2018 - 9h à 16h30.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier. L'entretien de motivation a lieu du 18 au 29 juin à Paris et/ou à Longuenesse au choix du candidat. Il se déroule sur une demi-journée.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien de motivation	29
TOTAL ORAL	29
TOTAL ADMISSION	87

L'entretien dure 20 minutes, le jury est composé d'un représentant de la direction, d'un professeur et d'un ancien de l'EIL Côte d'Opale.

Résultats : les résultats seront envoyés par e-mail aux candidats classés.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
EIL Côte d'Opale	
Campus de Calais : spécialité informatique	10
50 rue Ferdinand Buisson - CS 30613 - 62228 Calais cedex. Tél : 03 21 17 10 02	
Campus de Longuenesse : spécialité génie industriel	15
La Malassise - CS 50109 - 62968 Longuenesse cedex. Tél : 03 21 38 85 13	
E-mail : concours@eilco-ulco.fr - internet : www.eilco-ulco.fr	

4 - EIVP Paris (TSI)

L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris a été fondée en 1959 pour doter la ville de Paris d'un corps d'ingénieurs spécialisés dans le génie urbain, dont elle est aujourd'hui, l'école de référence. En 1986, l'EIVP s'ouvre aux élèves de la filière « civile » qui représentent 91% des élèves ingénieurs à la rentrée scolaire 2017.

L'EIVP est associée à l'Ecole des Ponts ParisTech et à la Communauté d'Universités et établissements (ComUE) Université Paris-Est (loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 - ancien PRES UPE) dont les conventions d'association ont été renouvelées en octobre 2015 et au pôle ADVANCITY. Le projet « Paris-Est FUTURE » (French University on Urban Research and Education) est l'un des lauréats du label I-SITE, délivré en février 2017, dans le cadre du programme des investissements d'avenir.

Le diplôme d'ingénieur de l'EIVP est habilité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs). L'Ecole est par ailleurs membre de la CGE (Conférence des Grandes Ecoles).

La formation à l'EIVP propose un cursus d'ingénieur en 3 ans et la possibilité de poursuivre en thèse de doctorat. Elle offre un bi-cursus d'ingénieur-architecte en 5 ans. Il est également possible de suivre un double-diplôme avec des écoles ou universités françaises et internationales.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet ccp.scei-concours.fr et sur www.eivp-paris.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet ccp.scei-concours.fr.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE-Epreuve commune	8
TOTAL ORAL	8
TOTAL ADMISSION	51

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet ccp.scei-concours.fr et sur www.eivp-paris.fr. Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
EIVP 80 rue Rébeval - 75019 Paris Tél : 01 56 02 61 00 - Fax : 01 56 02 61 25 EIVP Civil	7

5 - Toulouse INP - ENIT (TSI)

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (Toulouse INP-ENIT) est une **école publique**. Elle **forme des ingénieurs généralistes, en génie mécanique et génie industriel**, de forte culture, flexibles, adaptables et ouverts à l'international. Ils sont capables de concevoir, de mettre en œuvre et de conduire les systèmes industriels complexes et les équipements de production, dans le respect de l'environnement et de la sécurité. L'apprentissage de compétences métiers est accompagné de l'acquisition de qualités de savoir être, savoir agir et interagir, savoir manager et, surtout, savoir évoluer dans des secteurs d'activité très variés : l'aéronautique, automobile, BTP, Energie, Société de conseil, Recherche, Métallurgie...

Parallèlement à un enseignement théorique, scientifique et technique, l'élève ingénieur reçoit un enseignement pratique (pédagogie par projet, environ 60% de la formation), et en adéquation avec le milieu industriel (2 stages de 5 à 6 mois chacun). A partir du semestre 7, l'étudiant choisit entre 5 options : Génie Mécanique (GM), Génie Industriel (GI), Bâtiment et Travaux Publics (BTP), Conception des Systèmes Intégrés (CSI), Génie des Matériaux de Structure et Procédés (GMSP). La mobilité internationale étant obligatoire, Toulouse INP-ENIT participe à plusieurs programmes d'échanges tels que Erasmus+, Réseau EPS, FITEC, BCI... La dernière année peut se faire sous contrat de professionnalisation, dans une école partenaire, ou dans le cadre d'un double diplôme.

Le laboratoire Génie de Production (LGP) et des plateaux techniques regroupent plus d'une centaine de personnels. Ils développent une recherche pluridisciplinaire dans le domaine des Sciences et de l'Ingénierie des Systèmes, et s'appuient sur des équipements de pointe conformes aux besoins des entreprises et au profil des ingénieurs formés à Toulouse INP-ENIT.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site de Toulouse INP-ENIT : www.enit.fr

► EPREUVE ORALE

Convocation : à la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste de grand(e)s admissibles (dispensé(e)s d'épreuves orales) et une liste d'admissibles. Les admissibles devront prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale (à l'école ou par visioconférence). Un mail pour se connecter leur sera envoyé. Les candidats ne recevront pas de courrier, ils doivent se connecter sur le site www.enit.fr pour savoir s'ils sont dispensés ou non d'oral. L'épreuve se déroulera à partir de fin juin.

Epreuve : les candidats sont évalués sur différents critères qui vont de la motivation à l'ouverture d'esprit, en passant par la qualité d'expression. Cet entretien de 25 min a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission puis arrête la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront consultables sur internet <http://www.enit.fr>.

Attention : Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour avoir une place réservée sous statut apprenti, il faut une promesse d'embauche signée de la part de l'entreprise (voir conditions sur le site de Toulouse INP-ENIT).

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Toulouse INP - ENIT 47 avenue d'Azereix - BP 1629 - 65016 Tarbes cedex Tél. : 05 62 44 27 04 - admissions@enit.fr Journée Portes Ouvertes : samedi 3 février 2018 de 9h à 17h	8

6 - ENS Cachan/Paris-Saclay (TSI)

L'Ecole Normale Supérieure de Cachan/Paris-Saclay associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. A l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les enseignements post-baccalauréat (CPGE, STS...) ou de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques d'inscription :

- le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.

- le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école ; il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

- aptitude physique : le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'école. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

Engagement : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Les notes des épreuves écrites de français et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Cachan/Paris-Saclay sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients spécifiques (voir page 14). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Normale Supérieure de Cachan/Paris-Saclay - concours Groupe TSI 61 avenue du président Wilson - 94235 Cachan cedex Tél : 01 47 40 20 78 - Fax : 01 47 40 27 45 E-mail : concours@conc.ens-cachan.fr - internet : http://www.ens-cachan.fr -	4 (arrêté annuel à paraître)

7 - ENS Rennes (TSI)

Les lauréats du concours intégreront le département mécatronique de l'Ecole normale supérieure de Rennes avec le statut de normalien (www.mecatronique.ens-rennes.fr). Ce département propose, sur 4 années, une formation originale aux carrières de la recherche, de l'innovation, de l'enseignement et de la haute fonction publique. Elle s'appuie sur un magistère de mécatronique, en partenariat avec l'Université de Rennes 1 et sur un Master disciplinaire en sciences de l'ingénieur permettant d'obtenir l'agrégation de sciences industrielles de l'ingénieur.

Par essence interdisciplinaire, le département mécatronique offre un parcours de formation par la recherche varié, portant sur :

- une maîtrise des sciences physiques et des disciplines scientifiques associées,
- une bonne connaissance des technologies de pointe,
- une pratique réelle des démarches de conception intégrée.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques d'inscription : le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.

- le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école ; il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

- aptitude physique : le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé de la fonction publique est obligatoire pour valider l'intégration à l'école.

Engagement : les lauréats du concours obtiennent le statut de normalien : un statut d'élève fonctionnaire stagiaire rémunéré en première année à l'indice 331 (1 551 € brut), et à l'indice 342 à partir de la deuxième année (1 602 € brut) jusqu'à la fin de sa scolarité. En contrepartie, à son entrée à l'ENS Rennes, le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès-verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

Frais de dossier : néant

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : <http://www.ens-rennes.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Rennes sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients spécifiques (voir page 14). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr et sur le site : <http://www.ens-rennes.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole normale supérieure de Rennes Campus de Ker Lann - Avenue Robert Schuman - 35170 BRUZ - FRANCE Tél : 02 99 05 93 00 - Fax : 02 99 05 93 29 E-mail : concours@ens-rennes.fr - internet : http://www.ens-rennes.fr	2

8 - ENSAI Rennes - civil et fonctionnaire - (MP)

L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur, forme des experts Data Scientist alliant des compétences scientifiques en statistique à des compétences associées en informatique et économie. Les secteurs d'activités des diplômés sont très variés : santé, marketing, finance, industrie, nouvelles technologies... L'Ensaï recrute, par concours ou sur titres, des élèves civils qui reçoivent une formation de 3 ans les conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Ensaï et, par concours, des élèves fonctionnaires, qui, après une formation initiale rémunérée de 2 années, deviendront attachés statisticiens de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Par ailleurs, depuis la rentrée 2012, un Master « Evaluation et décisions publiques » est proposé aux élèves fonctionnaires dans le prolongement de leur formation initiale ou en formation continue. Les 2 concours s'effectuent sur les mêmes épreuves, mais sont indépendants.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques pour le concours fonctionnaire : - être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou ressortissant de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse

- jouir de ses droits civiques - être reconnu physiquement apte à l'emploi - pouvoir justifier au 1^{er} septembre 2017 d'un certificat de scolarité complète dans les classes de seconde année de préparation aux concours d'admission aux grandes écoles, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III (Bac+2), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la fonction publique. Nul ne peut se présenter plus de trois fois aux concours d'attaché statisticien de l'INSEE.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (51 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés pour le concours civil. Pour les candidats se présentant uniquement au concours Ensaï fonctionnaire, aucun frais de dossier commun ni frais spécifiques ne sont à acquitter (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'Ensaï concourent dans la banque d'épreuves MP (voir page 8).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site : ccp.scei-concours.fr, sur le site de l'école : www.ensai.fr et sur le site de l'INSEE : www.insee.fr.

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales d'admission à l'Ensaï sont les épreuves de mathématiques, langue vivante et TIPE-épreuve commune, des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 13).

L'Ensaï ne prend pas en compte l'épreuve orale de physique des concours communs polytechniques.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats de l'admission sont publiés sur le site : ccp.scei-concours.fr, sur le site de l'école : www.ensai.fr et sur le site de l'INSEE : www.insee.fr.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48. L'admission à l'Ensaï en tant que fonctionnaire ne devient définitive qu'après vérification des conditions d'accès à la fonction publique, et après signature de l'acte d'engagement.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ENSAI - rue Blaise Pascal - BP 37203 - 35172 Bruz cedex Tél : 02 99 05 32 47 - Fax : 02 99 05 32 05 E-mail : admission@ensai.fr - internet : www.ensai.fr	ENSAI civil : 48 ENSAI fonctionnaire : 25 (indicatif - arrêté annuel à paraître au J.O.)

9 - ENSAIT Roubaix (TSI)

Le textile est partout et surtout là où on ne l'attend pas ! Dans les coques des bateaux, sur les routes, dans les gilets pare-balles, les prothèses médicales... C'est un matériau sans fin et on estime déjà que 70 % des innovations textiles n'ont pas encore été inventées. Le secteur textile habillement distribution est en plein essor et les entreprises recherchent des ingénieurs qualité, logistique et R&D capables de s'adapter à la mondialisation.

La formation d'ingénieur ENSAIT se déroule sur 3 ans. 2 options sont proposées dès la 2^e année : textiles techniques et matériaux avancés ; conception et management de la distribution. La formation initiale inclut obligatoirement une expérience à l'étranger d'un minimum de trois mois (stages, semestres, projets de fin d'études, doubles diplômes).

L'ENSAIT compte plus de 250 entreprises et 43 universités partenaires. Elle intègre 10 doubles diplômes. L'expérience en entreprise tient également une place importante : 2 stages et 1 projet de fin d'études permettent aux élèves d'affiner leur projet professionnel. Les élèves ont la possibilité de choisir le cursus par apprentissage. Celui-ci mène au même diplôme, permet aux futurs ingénieurs d'acquérir une forte expérience en entreprise et d'avoir un salaire pendant 3 ans.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : concours.ensait.fr.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admis à passer les épreuves orales doivent s'inscrire à l'une des journées prévues pour la filière TSI sur <http://oral.ensait.fr>.

Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité.

Epreuves : les épreuves orales se déroulent à Roubaix.

EPREUVES	COEFFICIENT
Langue vivante anglais *	10
Entretien *	10
TOTAL ORAL	20
TOTAL ADMISSION	60

* note éliminatoire fixée par le jury.

Les épreuves orales spécifiques à l'ENSAIT se dérouleront en principe à partir du 15 juin 2018. Chaque candidat subit l'ensemble des épreuves sur une journée.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission et les notes éliminatoires.

Les résultats définitifs sont notifiés aux candidats par l'ENSAIT sur <http://concours.ensait.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles 2 allée Louise et Victor Champier - BP 30329 - 59056 Roubaix cedex 1 Tél : 03 20 25 89 55 - Fax : 03 20 24 84 06 E-mail : concours@ensait.fr - internet : www.ensait.fr	5 en formation initiale 2 en formation en alternance

10 - ENSIL-ENSCI Limoges – Céramique Industrielle (MP, PC, PSI)

Le département Céramique Industrielle de l'école ENSIL-ENSCI, née de la fusion des deux écoles d'ingénieurs ENSIL et ENSCI au 1^{er} janvier 2017, est un référent en termes de formation d'ingénieurs en procédés appliqués aux matériaux minéraux non métalliques.

Le département Céramique Industrielle de l'ENSIL-ENSCI est unique en France. Le cursus qui propose 2 spécialités au choix, matériaux et procédés ou ingénierie des procédés, offre aux futurs ingénieurs un grand nombre de débouchés dans des secteurs très diversifiés : l'aéronautique, l'électronique, les transports, le génie civil, l'environnement, le nucléaire... Grâce à la qualité et la diversité de ses enseignements fondamentaux, la formation est membre de la fédération Gay-Lussac et du réseau Polyméca. Ces partenariats permettent d'obtenir des doubles diplômes avec les écoles du réseau Polyméca, et des spécialisations complémentaires dans les écoles du réseau Gay-Lussac (1 an d'échange).

Les nombreux partenariats internationaux (universités, écoles, laboratoires, entreprises) donnent la possibilité de partir plusieurs mois à l'étranger dans le cadre d'échanges, de stages, de projets... Enfin, l'école est idéalement située au cœur de la technopole Ester à Limoges, pôle d'excellence en matière de recherche sur les matériaux céramiques et les traitements de surface. De ce fait, le département Céramique Industrielle est au centre du dispositif reliant la formation, la recherche et les entreprises du secteur, et permet aux élèves de réaliser leur projet professionnel.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (32 € pour les non boursiers, 16 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'ENSIL-ENSCI Céramique Industrielle concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI.

Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 10).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués individuellement par l'ENSIL-ENSCI à l'épreuve orale.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSIL-ENSCI. Elle aura lieu à Limoges, dans les locaux de l'ENSIL-ENSCI, pendant la période du 14 juin au 13 juillet 2018.

Elle se déroulera sous la forme d'un entretien devant un jury de deux personnes (enseignants et industriels), sur une demi-journée, afin d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur et la formation du département Céramique Industrielle. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement.

Résultats : le classement est unique pour l'ensemble des filières MP, PC, PSI.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ENSIL-ENSCI Limoges– Céramique Industrielle Centre Européen de la Céramique 12 rue Atlantis - 87068 Limoges cedex Tél : 05 87 50 23 00 (standard) - 05 87 50 25 03 (scolarité) Fax : 05 87 50 23 01 Internet : http://www.ensil-ensci.unilim.fr	45 (sans répartition établie entre MP, PC et PSI)

11 - Grenoble INP - Génie industriel (MP, PC, PSI)

Grenoble INP - Génie industriel est une école du groupe Grenoble INP. Appuyée sur les valeurs d'engagement, d'équipe, d'audace et d'exigence, l'école ambitionne de former des ingénieures et ingénieurs en conception et en organisation industrielle ; pour une entreprise performante, compétitive et durable. Pour ce faire, l'école offre une formation pluridisciplinaire, où se côtoient l'apprentissage des sciences et des technologies de l'ingénieur, les sciences sociales et de management, la modélisation avancée, les projets collectifs et les réalisations pratiques.

Dans notre école, enseignants et élèves se situent au plus près des recherches scientifiques et technologiques, mais aussi au plus près des meilleures pratiques des entreprises. Grâce à nos laboratoires de recherche, à nos plateformes technologiques, à notre Club des industriels, à notre réseau international Cluster, les élèves se situent au cœur de la conception des produits, des technologies et de l'usine de demain.

Pendant leurs études, tous nos élèves font un stage ou une partie de leurs études à l'international. L'école offre de nombreux doubles diplômes dans le monde.

Sortis de notre école, après un premier poste souvent en réalisation de haute technologie, nos ingénieures et ingénieurs font des brillantes carrières en conception et organisation industrielle dans tous les secteurs d'activité. Ils se retrouvent en majorité dans des grandes entreprises multinationales. Au-delà de leur diversité, leur métier est toujours l'innovation, la dynamique industrielle vers une meilleure performance au service de l'homme et de la société.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (72 € pour les non boursiers, 20 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de Grenoble INP - Génie industriel concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

► EPREUVE ORALE

Convocation : chaque candidat sera convoqué individuellement par l'école.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'école.

L'épreuve orale se déroulera à Paris ou à Grenoble pendant la période de mi-juin à mi-juillet 2018.

Elle se déroule sous forme d'une demi-journée intégrant une phase de découverte du génie industriel et une phase d'orientation et de sélection. Elle est composée d'exercices individuels et collectifs et d'entretiens. Le candidat aura notamment à se présenter devant un jury pour exprimer et démontrer ses motivations, ses expériences et ses compétences. L'épreuve pourra intégrer l'exploitation d'un document en anglais dont la restitution se fera en français. L'évaluation se fait sur la base de 9 critères validés par l'école et ses partenaires industriels comme prérequis pour le génie industriel. Le jury est composé d'industriels, souvent anciens élèves et d'enseignants de l'école.

Résultats : le classement est unique pour l'ensemble des filières.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Grenoble INP - Génie industriel 46 avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble cedex 1 Tél : 04 76 57 46 01 ou 04 76 57 47 45	80 (sans répartition établie entre MP, PC et PSI mais selon la note d'entretien)

12 - Lorraine INP - ENSGSI (MP, PC, PSI, TSI)

Depuis près de 25 ans, l'ENSGSI forme à l'ingénierie de projet, à l'innovation et à la créativité collective au service d'un monde économique en mutation à l'ère du "tout" numérique. Nos diplômés sont reconnus comme étant des Ingénieurs généralistes experts en conduite de projets innovants. Ceci se traduit concrètement par une pédagogie active à l'ENSGSI :

- des enseignements spécifiques et pluridisciplinaires permettant le développement de compétences en ingénierie de l'innovation
- une pédagogie par l'action supportée par des plateformes technologiques de pointe permettant l'émergence des idées, leur prototypage et évaluation dans l'espace GSILab, premier FabLab implanté dans une école d'ingénieurs en France
- des partenariats industriels de proximité permettant d'acquérir une véritable expertise en pilotage de projets et en conduite du changement
- un accompagnement individuel des étudiants par des coachs professionnels afin d'identifier et développer leurs compétences humaines et managériales
- des parcours personnalisés diplômant au travers de nombreux double diplômes ingénieurs ou Masters à l'international, ou avec l'ICN Business-School et l'ISAM-IAE.

Pluridisciplinaires, les ingénieurs ENSGSI peuvent travailler dans tous les secteurs socio-économiques, en France comme à l'étranger.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (52 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'ENSGSI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 11).

Résultats : pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet de l'école : <https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr>.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation. Les résultats de l'admissibilité sont publiés sur le site de l'école (<https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr>) ainsi que les créneaux de passage, au choix du candidat.

Epreuve : l'épreuve orale se déroulera a priori à Paris du 25 juin au 6 juillet 2018 ou à Nancy du 2 au 4 juillet 2018 (une session extraordinaire pourra être organisée entre le 10 et le 13 juillet à l'ENSGSI). Elle se déroule en 2 temps : l'étude d'un texte de vulgarisation scientifique en français, suivie d'un entretien devant un jury pendant lequel le candidat présentera ses motivations, ses qualités humaines et son projet professionnel. Le jury est composé de deux membres : un industriel (partenaire de l'école ou ancien élève) et un enseignant.

Seule la note de l'épreuve orale est prise en compte pour l'admission.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour l'ensemble des filières.

Les résultats sont publiés sur internet : <https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient d'une bonification de 15 points à l'écrit.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation 8 rue Bastien Lepage - BP 90647 - 54010 Nancy cedex Tél : 03 72 74 35 11 E-mail : ensgsi-contact@univ-lorraine.fr	35 (sans répartition établie entre MP, PC, PSI et TSI mais selon la note d'entretien)

13 - ENSISA Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI)

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace est une école publique qui forme des ingénieurs généralistes. Elle offre 80 places dans ses spécialités «Mécanique», «Automatique & Systèmes Embarqués », «Informatique & Réseaux» et «Textile & Fibres». L'ENSISA forme aux métiers de la recherche et du développement, des études et de la production. La présence de 2 laboratoires, (MIPS, «Modélisation Intelligence Processus Systèmes», et LPMT «Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles»), adossés à l'ENSISA, garantit des échanges toujours plus riches et permanents entre la recherche et l'enseignement.

Suivant la spécialité de l'école, les étudiants ont la possibilité d'effectuer en parallèle avec la 3^e année le Master 2^e année mention Mécanique spécialité mécanique et science des fibres ou le Master 2^e année mention Automatique et Informatique Industrielle. Il est également offert aux étudiants l'opportunité de faire leur stage de fin d'études (6 mois) ou leur 3^e année à l'étranger (USA, Canada, Angleterre, Australie, Corée du Sud...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'ENSISA concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : ccp.scei-concours.fr et communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique.

► EPREUVE ORALE

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA par courrier électronique.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, entre mi-juin et mi-juillet 2018.

Elle se déroule sous forme d'un entretien devant un jury, constitué d'enseignants en sciences de l'ingénieur ou en management ainsi qu'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Une visite de l'établissement et des laboratoires sera organisée à cette occasion.

Seront prises en compte pour le classement la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,50 et la note de l'épreuve orale, affectée du coefficient 0,50.

Résultats : le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre de classement. Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017, bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018			
	MP	PC	PSI	TSI
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace ENSISA - Service concours 11 rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse cedex Tél : 03 89 33 66 77 - Fax : 03 89 33 63 39 E-mail : concours.ensisa@uha.fr - internet : www.ensisa.fr	15	22	28	15

14 - Lorraine INP - ENSTIB (MP, PC, PSI, TSI)

Ecole interne du Collégium Lorraine-INP de l'Université de Lorraine, L'ENSTIB forme des ingénieurs spécialisés pour les industries du bois et des matériaux fibreux. Avec une solide formation générale et des enseignements spécifiques, l'ingénieur ENSTIB peut occuper des postes à responsabilité en production, bureau d'études, méthodes, recherche et développement, qualité, etc. La formation ENSTIB se caractérise essentiellement par sa pluridisciplinarité, qui permet aux ingénieurs ENSTIB de s'intégrer sans difficulté dans tous les secteurs industriels de la filière bois et dans les industries des éco-matériaux. Une formation de fait généraliste et pluridisciplinaire centrée autour d'un matériau : le Bois. Les étudiants, accompagnés par les enseignants de manière individuelle pendant les 3 années, construisent leur projet professionnel (approche secteur d'activité / approche métier) en choisissant un parcours d'enseignement à la carte en troisième année et ont la possibilité d'effectuer des doubles diplômes dans d'autres écoles d'ingénieurs / universités en France et à l'étranger (AGROPARISTECH, Canada, Chili, Allemagne, Suisse, Suède, ...). L'année de césure est également envisageable. Plus de 90 % des étudiants formés à l'ENSTIB travaillent dans les grands secteurs d'activité de l'industrie du bois. La durée moyenne de recherche d'un premier emploi est inférieure à 2 mois.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir pages 8 à 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du **14 juin 2018** sur le site web de l'école et envoyés par l'ENSTIB par e-mail.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission qui se déroulera à Epinal (dans les locaux de l'école) ou à Paris entre le 19 et le 26 juin 2018. Le candidat aura la possibilité de choisir la date, l'heure de passage et le lieu de l'entretien.

Entretien de motivation	14	20 min
Synthèse de texte / Anglais	14	40 min
TOTAL EPREUVE ORAL	28	
TOTAL ADMISSION	42	

L'entretien se déroule devant un jury composé d'enseignants et d'industriels. Il s'agit d'un entretien de motivation, de personnalité et de culture générale. Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 40 minutes comportant une synthèse de texte et un test en langue anglaise (de type TOEIC).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du **28 juin 2018** sur le site web de l'école et seront communiqués par e-mail aux candidats par l'ENSTIB. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018			
	MP	PC	PSI	TSI
ENSTIB - Service Concours - 27 rue Philippe Séguin – BP 21042 - 88051 Epinal cedex 9 Tél : 03 72 74 96 00 - Fax : 03 72 74 96 38 E-mail : enstib-concours@univ-lorraine.fr Internet : http://www.enstib.univ-lorraine.fr	6	6	9	7

15 - ENTPE - fonctionnaire et civil - Lyon (TSI)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat forme des ingénieurs fonctionnaires qui ont choisi de servir dans la fonction publique d'Etat ou territoriale et des ingénieurs civils.

La formation initiale leur permet d'acquérir une solide culture scientifique et technique dans des domaines très variés tels que : génie civil, bâtiment, transports, aménagement, hydraulique, environnement, informatique, gestion ou encore ingénierie maritime et fluviale.

L'enseignement permet à chaque élève de conduire son cursus scolaire selon ses goûts et ses projets pour, à terme, occuper des postes à responsabilités avec des perspectives d'évolution intéressantes : recherche, spécialisation, direction de services publics, para-publics, voire privés.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques d'inscription : le concours de l'ENTPE accepte également les candidats libres, qui toutefois devront satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique, soit : posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de l'Union européenne que la France ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco ; jouir de ses droits civiques, le bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportera pas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; être en position régulière au regard du service national ; être apte physiquement à l'emploi. En ce qui concerne les élèves ingénieurs civils, la filière TSI recrute uniquement des candidats français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne.

Frais de dossier : 25 € pour les candidats qui ne s'inscrivent qu'à l'ENTPE Lyon – fonctionnaire et civil.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites du concours d'admission à l'ENTPE (filière TSI) sont, pour la plupart, communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. La liste d'admissibilité sera affichée au ministère de la transition écologique et solidaire - Tour Séquoia - 92055 La Défense.

Elle sera également publiée sur Internet : ccp.scei-concours.fr et <http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr> - rubrique "concours et ecoles" puis "concours".

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales du concours d'admission à l'ENTPE sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 15).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les listes d'admission seront affichées fin juillet 2018 au ministère de la transition écologique et solidaire - Tour Séquoia - 92055 La Défense. Elles seront également disponibles sur Internet : <http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr> rubrique "concours et ecoles" puis "concours".

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat Rue Maurice Audin 69518 Vaulx-en-Velin cedex	ENTPE fonctionnaire : 4 ENTPE civil : 2 (à confirmer par arrêté annuel à paraître au J.O. en mars)

16 - EOST Strasbourg (MP, PC, PSI)

L'École et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) est la seule école d'ingénieurs française proposant une formation généraliste en géophysique en 3 ans s'appuyant sur des bases théoriques solides en mathématiques, physique et informatique complétées par la pratique des mesures en laboratoire et sur le terrain. Elle forme des ingénieurs géophysiciens qui accèdent à des emplois dans le domaine de la prospection, de la production et de la gestion des ressources du sous-sol (hydrocarbures, minerais), ainsi qu'à ceux liés à l'étude de l'environnement géologique (géotechnique, hydrologie) et des risques naturels.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'EOST concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par e-mail.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'EOST. Elle aura lieu à Strasbourg, dans les locaux de l'EOST, du 25 juin au 6 juillet 2018.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	20 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	72	

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury constitué d'enseignants de l'EOST et vise à évaluer les aptitudes et les motivations des candidats pour le métier d'ingénieur en géophysique.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission, pour chaque filière.

Les résultats seront envoyés par e-mail avant le 10 juillet 2018.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018		
	MP	PC	PSI
Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre 5 rue René Descartes - 67084 Strasbourg cedex Tél : 03 68 85 00 28 - Fax : 03 68 85 01 26 E-mail : scolarite@eost.unistra.fr - internet : http://eost.unistra.fr	11	12	4

17 - ESB Nantes (TSI)

L'ESB forme des ingénieurs en sciences et technologies du matériau bois. Grâce à une approche scientifique et industrielle, les étudiants apprennent à donner de la valeur au bois par une utilisation innovante du matériau et par une approche raisonnée de sa gestion.

En 3^e année, plusieurs parcours sont possibles : cycle d'approfondissement à l'ESB, dans un établissement partenaire (Centrale Nantes, ESTP, AgroParitech, Univ. De Bordeaux, Audencia...), ou en double diplôme à l'international (Brésil, Chili, Russie). La mobilité internationale est pleinement inscrite dans le cursus : semestres d'études dans une trentaine d'établissements partenaires, doubles diplômes, année de césure, 20 % d'étudiants internationaux.

Entre recherche, gestion environnementale et innovations technologiques, le matériau bois offre de nombreux débouchés : construction, négoce et commerce international, production, approvisionnement, recherche... A leur sortie, les ingénieurs occupent des fonctions en bureaux d'études ou des méthodes, responsable de production, responsable de chantier, directeur industriel, chef de produit, responsable achat...

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques pour la filière TSI (voir page 11).

Résultats : le jury du concours de l'ESB fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site ccp.scei-concours.fr et communiqués aux candidats par courrier et e-mail.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués aux oraux de l'ESB qui se déroulent à Nantes, fin juin - début juillet. Les candidats choisissent leur date de venue aux oraux sur l'extranet de l'ESB (instructions transmises dans la convocation). Il faut compter ½ journée pour les épreuves orales.

Epreuves : le programme détaillant les épreuves est envoyé aux admissibles en même temps que la convocation.

EPREUVES	COEFFICIENTS
Entretien de motivation	15
Innovation collective	5
Oral d'Anglais	5
Total oral	25
Total admission	50

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats sont envoyés aux candidats par courrier et e-mail.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ESB Nantes Atlanpôle - BP 10605 - rue Christian Pauc 44306 Nantes cedex 3 Tél. 02 40 18 12 12 - fax. 02 40 18 12 00 E-mail : contact@ecoledubois.fr - internet : www.ecoledubois.fr	15

18 - ESIGELEC Rouen (TSI)

L'ESIGELEC créée en 1901, soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, labellisé EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation membre de la Conférence des Grandes Ecoles et associée à l'Institut Mines-Télécom. Elle est implantée à Rouen sur le technopôle du Madrillet, à 1 h de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 10 000 diplômés et ses promotions sont environ de 450 élèves-ingénieurs dont 100 suivent leur cursus par l'**apprentissage** en étant **salariés** et **exonérés de frais de scolarité**.

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste permettant de nombreux degrés de liberté et mettant l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr, sur le site Internet de l'ESIGELEC et affichés à l'école.

► EPREUVE ORALE

Convocation : le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris).

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	15	30 min
TOTAL ORAL	15	
TOTAL ADMISSION	40	

Entretien : l'entretien de 30 minutes permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. Les entretiens se déroulent au choix dans les locaux de l'ESIGELEC à Rouen, ou dans le centre de Paris, du **23 juin au 7 juillet 2018**. Chaque candidat admissible pourra choisir sa date de passage en ligne.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats sont envoyés individuellement aux candidats par courrier par l'ESIGELEC.

Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'école ; ils seront en outre affichés à l'ESIGELEC et disponibles par téléphone.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

Journées Portes Ouvertes : 2 décembre 2017, 10 février 2018, 10 mars 2018, 10h à 17h.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ESIGELEC de Rouen Technopôle du Madrillet - avenue Galilée - BP 10024 76801 Saint-Etienne du Rouvray cedex Tél : 02 32 91 58 58 - Fax : 02 32 91 58 59 Internet : http://www.esigelec.fr	35

19 - ESIPE Créteil (TSI)

L'ESIPE-Créteil forme les ingénieurs de demain dans des secteurs en plein essor : santé, numérique, nouvelles technologies, réseaux et télécoms, avec une ouverture accentuée sur l'innovation, l'entrepreneuriat et l'appréhension des risques technologiques et sociétaux induits par l'activité économique. Située sur le bassin industriel dynamique de l'Est francilien, proche de Paris, elle bénéficie d'un environnement d'étude privilégié.

La formation Ingénieure Informatique et Santé (Département Ingénierie et Technologie pour la Santé) de l'ESIPE Créteil (École Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est Créteil), ouverte au concours TSI, forme des ingénieurs spécialisés dans la conception, le développement et la mise en œuvre des réseaux informatiques et de télécommunication (Internet, Objets communicants, Systèmes embarqués, Sécurité, Transport, etc.), avec une forte valeur ajoutée dans des métiers émergents autour de la santé connectée et des problématiques qui sont associées à la e-santé (Télémédecine, Stockage des données de santé, Logiciels compagnons, Développement des applications embarquées, etc.). Cette double compétence permet entre autres de répondre à la très forte demande d'ingénieurs capables de conduire la transformation numérique du secteur de la santé pour faire de la e-santé d'aujourd'hui, la santé de demain. Au travers de ces associations, les élèves-ingénieurs ont la possibilité de s'investir et ainsi de développer des capacités indispensables à leur futur métier d'ingénieur (responsabilité, autonomie, relationnel, engagement social).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : les épreuves orales du concours d'admission à l'ESIPE Créteil sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients spécifiques (voir page 14).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ESIPE Créteil Département ItS 122, rue Paul Armnagot 94400 Vitry sur Seine Tél : 01.56.72.62.55 E-mail : esipe@u-pec.fr - internet : esipe.u-pec.fr	6

20 - ESIREM Dijon (TSI)

L'ESIREM délivre 2 diplômes d'ingénieur habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur (assortis du grade de Master), compatibles avec les normes européennes internationales (ECTS). Les étudiants choisissent une des 2 filières :

- spécialité matériaux : forme des ingénieurs généralistes en études, recherche et développement, contrôle qualité, chef de projet,
- spécialité informatique-électronique : forme des ingénieurs généralistes en électronique, informatique et technologie de l'information (systèmes embarqués - sécurité des réseaux - ingénierie des Logiciels et des Connaissances).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions d'inscription étudiants internationaux : rendez-vous sur la page du site de l'Université de Bourgogne <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html> pour connaître les modalités d'intégration pour la rentrée 2018-2019.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (25 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site web de l'école, et envoyés par l'ESIREM aux candidats par courrier électronique.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles seront convoqués par courrier électronique par l'ESIREM à un entretien d'admission qui se déroulera à Dijon entre le 14 juin et le 3 juillet 2018.

Epreuve : l'entretien a une durée de 25 minutes. Il s'agit d'un entretien de personnalité et de culture générale, il est noté par les membres des différents jurys selon une grille unique.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du 6 juillet 2018 à 16 h sur le site web de l'école et seront communiqués par courrier électronique aux candidats de l'ESIREM. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 20 points de bonification à l'écrit.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ESIREM 9 avenue Alain Savary - BP 47870 - 21078 Dijon cedex Tél : 03 80 39 60 09 E-mail : esirem@u-bourgogne.fr - internet : http://esirem.u-bourgogne.fr	12

21 - ESTIA Bidart (TSI)

L'ESTIA, Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement d'enseignement supérieur consulaire, est située sur la technopole de la côte Basque. L'ingénieur ESTIA est un généraliste international ; il reçoit une formation systémique, associant sciences, management et langues, qui le prépare à innover. L'éventail technologique lui-même est très ouvert : mécanique, électronique, informatique, génie électrique, énergies, systèmes embarqués et robotique. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol pour garantir une réelle aptitude à exercer ses responsabilités sans frontière, dans tous les secteurs d'activité : aéronautique, automobile, énergie, industries du sport et de la santé, consulting.

2^e diplôme pour tous : Master of Science britannique ou bien Master universitaire espagnol. Parcours possible par l'apprentissage.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués par l'ESTIA.

Epreuves : les épreuves se déroulent à Bidart ou à Paris, sur une demi-journée.

EPREUVES	COEFFICIENT	DUREE
Tests psychotechniques	6	80 min
Entretien avec un jury	8	20 min
Anglais	6	45 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	46	

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESTIA.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées Technopole Izarbel - 64210 Bidart Tél : 05 59 43 84 00 - Fax : 05 59 43 84 01 E-mail : estia@estia.fr - internet : http://www.estia.fr Renseignements disponibles auprès de l'école - m.rouet@estia.fr	30

22 - ESTP Paris (TSI)

L'ESTP Paris est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général reconnu par l'Etat, et membre associé de la Communauté d'Universités et Etablissements Paris Est ou UPE (COMUE Paris Est). L'ESTP Paris forme en 3 ans des ingénieurs dans les 5 spécialités suivantes : Bâtiment (B), Génie Mécanique et Electrique (GME), Topographie (T) et Travaux Publics (TP), Génie Energétique de la Construction Durable (GECD). En établissant votre liste de vœux, vous pouvez postuler aux 4 spécialités suivantes : B, GME, T et TP.

Depuis sa création en 1891, l'ESTP Paris a formé 40 000 ingénieurs diplômés occupant des postes à responsabilités dans les secteurs de la construction, de l'environnement et de l'aménagement urbain des territoires, en France comme à l'étranger. Grâce à son enseignement généraliste ouvert au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche, ses diplômés s'orientent avec succès vers la construction, l'aménagement et l'immobilier mais rejoignent aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance... Le choix des spécialités ne détermine que marginalement le métier que vous exercerez car tout dépend de votre projet professionnel, des nombreuses options de 3^e année qui vous sont proposées inter spécialités et de votre choix éventuel d'un double cursus. (ex : double diplôme intégré ingénieur architecte ESTP-ENSAPLV ou ESTP-ESA / ESTP-ENSPM (IFP School) / ESTP-ARTS ET METIERS ParisTech / ESTP-EDHEC / ESTP-ESSEC / ESTP-Science Po/ ESTP-ESCP Europe, ESTP-ESC Troyes ...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (46 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	63

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : ccp.scei-concours.fr. Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie 28 avenue du Président Wilson - 94234 Cachan cedex Tél : 01 49 08 24 82 - Fax : 01 49 08 59 40 - Internet : http://www.estp.fr https://www.facebook.com/estpparis - https://twitter.com/estpparis	
- Spécialité Bâtiment (B)	6
- Spécialité Génie Mécanique et Electrique (GME)	6
- Spécialité Topographie (T)	6
- Spécialité Travaux Publics (TP)	8

23 - ISAT Nevers (TSI)

L'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT), créé en 1991 et rattaché à l'Université de Bourgogne, est la seule école publique couvrant l'ensemble des métiers du secteur de l'automobile et des transports : R&D, conception mécanique et énergétique, validation, industrialisation, fabrication, qualité des produits et des procédés... L'enseignement original et très spécifique est organisé autour d'une formation scientifique et technologique de base solide, expérimentale (TP, projets), industrielle (stages de longue durée) et complète (économie, marketing, droit, GRH, communication, sport). Le cycle ingénieur est structuré en trois départements : le département « MIT » (Mécanique et Ingénierie des Transports) à dominante mécanique, le département « EPEE » (Energies et Moteurs) à dominante énergétique & électronique et le département Infrastructures et Réseaux de Transports. En dernière année, un système d'options permet aux étudiants de se spécialiser selon leurs goûts et projet professionnel :

- département MIT : matériaux et structures, confort et comportement des véhicules, design et procédés et infrastructures/réseaux de transports ;
- département Infrastructures et Réseaux de Transports : détails sur www.isat.fr
- département EPEE (Energies et Moteurs) : véhicule intelligent, énergétique véhicule et environnement et infrastructures/réseaux de transports.

En dernière année, possibilité de faire en double diplôme un Master de recherche « matériaux mécanique structures et procédés » et de poursuivre en thèse au sein d'un des laboratoires de recherche de l'ISAT sur l'une des thématiques suivantes : matériaux composites, vibrations et acoustique, énergétique moteur et électronique embarquée. Environ 130 diplômés chaque année, insertion professionnelle inférieure à 1 mois avec un salaire brut annuel d'environ 35 k€.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	45

Résultats le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : ccp.scei-concours.fr. Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
ISAT - Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports 49 rue Mademoiselle Bourgeois - BP 31 - 58027 Nevers cedex Tél : 03 86 71 50 00 - Fax : 03 86 71 50 01 E-mail : scolarite.isat@u-bourgogne.fr - internet : www.isat.fr <ul style="list-style-type: none">- département « MIT » (Mécanique et Ingénierie des Transports)- département « EPEE » (Energies et Moteurs)- département Infrastructures et Réseaux de Transports	5 4 2

24 - ISEP Paris (TSI)

L'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris) forme des ingénieurs en électronique, informatique, télécommunications et réseaux. 25 % des élèves peuvent choisir d'effectuer les deux dernières années sous statut d'apprenti rémunéré.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 20 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'ISEP aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'ISEP dans ses locaux à Paris.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	25

Cet entretien (coefficient 5) a lieu sous forme d'un travail collectif sur un thème d'ordre général, permettant de juger votre capacité à travailler en groupe. Il ne demande pas de préparation particulière. Il vous sera demandé également d'exposer vos motivations.

Résultats : le jury du concours établit la liste des candidats classés.

Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par l'ISEP à chaque candidat.

Notes éliminatoires

Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP) 28 rue Notre-Dame-des-Champs - 75006 Paris Tél : 01 49 54 52 00 Internet : http://www.isep.fr	10

25 - ISIS Castres (TSI)

Précurseur dans le domaine des systèmes d'information de santé, l'école d'ingénieurs ISIS a été créée pour répondre à la très forte demande d'ingénieurs capables de dominer les enjeux de la modernisation du secteur de la santé. En effet, les systèmes d'information ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont au cœur des innovations techniques et organisationnelles sur lesquelles reposent les profondes mutations du monde de la santé. Le programme de la formation ISIS est pluridisciplinaire et s'inscrit autour de 4 pôles de connaissances : un socle scientifique et technologique de base, des enseignements en sciences sociales et humaines, une formation de spécialité en systèmes d'information et en informatique incluant une forte valence santé et un ensemble d'enseignements nécessaires à la compréhension du secteur médical dans ses aspects techniques, organisationnels et humains. Les différents savoirs sont mis en œuvre autour d'applicatifs issus de la profession. L'approche projet est largement mise en œuvre. Un réseau d'entreprises et d'établissements de santé participe activement à la vie de l'école.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVES ORALES

Convocation : dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'école pour choisir la date de l'entretien organisé par ISIS, à Castres, sur une demi-journée (du 25 juin au 7 juillet 2018).

Epreuves :

EPREUVES	COEFFICIENT	DUREE
Entretien de motivation	15	20 min
Test d'anglais	5	30 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	78	

Une note inférieure à 5/20 à l'entretien de motivation est éliminatoire.

Résultats : le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par ISIS à chaque candidat.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole d'ingénieurs en Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé Campus universitaire - rue Firmin Oulès - 81100 Castres Tél : 05 63 51 24 01 - 06 10 18 54 14 E-mail : contact.isis@univ-jfc.fr - internet : isis.univ-jfc.fr	2

26 - RESEAU POLYTECH (TSI)

Le réseau Polytech regroupe 14 écoles d'ingénieurs internes aux universités : Annecy-Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice-Sophia, Orléans, Paris-Sud, Sorbonne et Tours. Ces écoles offrent environ 80 spécialités couvrant l'ensemble des secteurs industriels : génie biologique et alimentaire, instrumentation, génie biomédical, matériaux, mécanique, énergétique (génie des procédés), génie civil, environnement, aménagement, systèmes électriques, électronique et systèmes numériques, informatique, mathématiques appliquées et modélisation, génie industriel.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (85 € pour les non boursiers et gratuit pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe une barre d'admissibilité commune pour les 14 écoles du réseau. Ces résultats sont publiés sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : ccp.scei-concours.fr.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Epreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	20

Tous les candidats absents à l'épreuve de TIPE seront éliminés.

Résultats : le candidat est classé sur la liste finale si le total des points obtenus à l'écrit et des points obtenus à l'épreuve du TIPE est supérieur à une barre finale fixée par le jury du concours qui fournit un classement commun pour les 14 écoles du réseau. Les résultats sont disponibles sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

	COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Polytech Annecy-Chambéry	admission@polytech-annecy-chambery.fr	7
Polytech Clermont -Ferrand	admission@polytech-clermont-ferrand.fr	4
Polytech Lille	admission@polytech-lille.fr	2
Polytech Lyon	admission@polytech-lyon.fr	4
Polytech Marseille	admission@polytech-marseille.fr	14
Polytech Montpellier	admission@polytech-montpellier.fr	3
Polytech Nancy	admission@polytech-nancy.fr	7
Polytech Nantes	admission@polytech-nantes.fr	3
Polytech Orléans	admission@polytech-orleans.fr	15
Polytech Sorbonne	admission@polytech-paris-upmc.fr	2
Polytech Tours	admission@polytech-tours.fr	7

Adresse concours - SIU - Polytech Lille - cité scientifique - 59655 Villeneuve d'Ascq cedex

Internet : <http://www.polytech-concours.org>

27 - 3iL Ingénieurs (TSI)

3iL est une école d'ingénieurs informatique (CTI) qui offre aux étudiants une appréhension globale des métiers du numérique et des spécialités très demandées : objets connectés, cybersécurité, réseaux intelligents, robotique, systèmes embarqués, technologies mobiles, interfaces visuelles/3D et nouveaux cette année : spécialités e-santé et Video Games Development en anglais. Avec 3iL, devenez un opérationnel immédiatement employable et un profil original en travaillant autant vos capacités scientifiques, techniques et managériales que vos qualités humaines. Au programme : cours en pédagogie inversée, réalisations en mode projet (encadrées par des entreprises), stages professionnels (10 mois minimum), mobilité internationale pour tous (1 semestre académique obligatoire), des « rendez-vous entreprises » tout au long de l'année, des séances de codesign et des défis plus personnels (théâtre, actions humanitaires, concours, tutorat etc.). Et désormais, l'alternance est à votre portée en cours de cursus : avec 3iL, commencez sous statut étudiant et finissez alternant (possibilité de signer un contrat d'apprentissage en 1^{re} ou 2^e année ou un contrat pro. en 3^e année de cycle ingénieur). Les moteurs de notre enseignement :

Une équipe enseignante impliquée, investie et disponible tout au long du cursus.

Un enseignement différent qui met l'accent sur le développement personnel, la curiosité, l'innovation et l'éthique.

Une école à taille humaine pour des compétences d'envergure et très recherchées

Une employabilité à la hauteur de votre diplôme : 75% des élèves-ingénieurs sont recrutés pendant leur stage de fin d'année et quasi 100% des diplômés 3iL sont en activité dans les 3 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : ccp.scei-concours.fr.

► EPREUVE ORALE

Convocation : les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués à une épreuve orale organisée par 3iL. Inscription obligatoire en ligne sur <http://oraux.3il-ingenieurs.fr> à partir du 1^{er} juin 2018.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien individuel	25	Entre 30 et 40 min
TOTAL ORAL	25	
TOTAL ADMISSION	53	

L'entretien se divise en deux temps : un travail de réflexion et de synthèse et un entretien individuel qui a pour objectif de mettre en avant la personnalité et la motivation des candidats.

Résultats : les résultats sont transmis par courrier et publiés sur : <http://www.3il-ingenieurs.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2017 bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
3iL Ingénieurs 43 rue Sainte Anne - BP 834 - 87015 Limoges cedex 1 Tél : 05 55 31 67 03 - Fax : 05 55 31 67 61 E-mail : concours@3il.fr - internet : http://www.3il-ingenieurs.fr	12

28 - ECOLE DE L'AIR (MP, PC, PSI)

L'École de l'air (EA) est stationnée sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence (13) et forme les officiers de carrière de l'armée de l'air (corps des officiers de l'air [PN], mécaniciens de l'air et bases de l'air [PNN]). L'EA délivre un diplôme d'ingénieur.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EA : <http://www.ecole-air.fr> – Menu « DEVENIR OFFICIER » Rubrique « INFORMATIONS »

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES : <https://devenir-aviateur.fr>

► INSCRIPTION

Voir pages 2 à 4. **Conditions spécifiques d'inscription :** les concours MP, PC et PSI sont ouverts aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ; être né après le 31 décembre 1995. Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans à la date du recrutement ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 27/07/2011 modifié. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats à télécharger sur le site Internet : <http://www.ecole-air.fr> Menu « DEVENIR OFFICIER » Rubrique « INFORMATIONS ».

Nota : seuls les candidats militaires étrangers peuvent être autorisés, sur décision de la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air (DRH-AA), à concourir sous réserve d'avoir été présentés par leur gouvernement. De plus, le financement de la formation devra être parfaitement établi par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) et du ministère des Affaires Etrangères ou par le gouvernement du pays d'origine du candidat.

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger, dès leur inscription sur le site [scei], la notice d'information indiquée ci-dessus, les 4 documents médicaux spécifiques (à renseigner par un médecin militaire).

L'imprimé 620-4*/12 sera à remettre à l'oral en cas d'admissibilité. Les autres imprimés seront à remettre lors de l'intégration le cas échéant. Tout candidat devant passer les épreuves sportives au concours de l'Ecole de l'air ne présentant pas un certificat médical spécifiant cette aptitude ne sera pas autorisé à passer les épreuves sportives.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10). **Un nombre de places par concours (MP, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air) est fixé par arrêté publié au Journal officiel de la République française.** L'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les langues vivantes admises aux concours (voir page 2). **Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.**

Résultats : le jury du concours propose à la ministre des armées, le seuil d'admissibilité par concours aux épreuves orales et sportives d'admission. Les résultats sont publiés sur le site Internet : <http://www.ecole-air.fr> Menu « DEVENIR OFFICIER » Rubrique « CONCOURS ».

► EPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Convocation : les candidats admissibles reçoivent une convocation individuelle par courriel avec leurs dates de passage pour les épreuves spécifiques de l'Ecole de l'Air : langue vivante anglaise, entretien et épreuves sportives (lieu de passage : base aérienne 705 de Tours) ; ccp.scei-concours.fr pour les épreuves communes avec les CCP : mathématiques, physique - chimie (MP et PSI), chimie ou physique (PC) et TIPE (lieu de passage : région parisienne), les candidats doivent consulter le site ccp.scei-concours.fr.

Epreuves : l'organisation des épreuves spécifiques de l'Ecole de l'air sera précisée dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur le site Internet : <http://www.ecole-air.fr>.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales est éliminatoire.

Une note inférieure ou égale à 4/20 est éliminatoire à l'épreuve de natation, de course de vitesse ou de course de demi-fond.

Une moyenne générale inférieure ou égale à 6/20 à l'ensemble des épreuves sportives est éliminatoire.

EPREUVES OBLIGATOIRES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques - Epreuve commune avec CCP	13	11	11	30 min *
Physique - chimie - Epreuve commune avec CCP	11		13	30 min *
Chimie ou Physique - Epreuve commune avec CCP		13		30 min *
Entretien	22	22	22	30 min
TIPE - Epreuve commune avec CCP	7	7	7	40 min *
Langue vivante anglaise	10	10	10	20 min
Epreuves sportives	10	10	10	½ journée
TOTAL ORAL		73		
TOTAL ADMISSION (ECRIT + ORAL)		130		

* durée d'interrogation (hors préparation).

Résultats : le jury du concours propose à la ministre des armées, les seuils d'admission par concours (MP, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air). Les résultats sont publiés sur le site Internet : <http://www.ecole-air.fr>.

► BONIFICATION : aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION : la procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 48.

L'entrée à l'EA est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'école, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 27/07/2011 modifié et après signature de leur acte d'engagement.

Direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) Division examens, sélections et concours (SDEF/BAF/DESC) - Base aérienne 705 - 37076 TOURS CEDEX 2 Tél : 02 36 16 25 53 (drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr)	PLACES OFFERTES 2018		
	MP	PC	PSI
Corps des officiers de l'air	Arrêté annuel à paraître au JORF (à titre indicatif : 60 en 2017).		
Corps des officiers mécaniciens de l'air			
Corps des officiers des bases de l'air			

(sous réserve de publication au Journal Officiel de la République française)

29 - ESM DE SAINT-CYR - CONCOURS SCIENTIFIQUE (MP, PC, PSI)

L'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan est une école qui forme des officiers de carrière. Elle est située à 30 minutes de Rennes. La formation s'effectue par semestre, en alternance entre formation académique (dont un semestre à l'étranger) et formation militaire. Les élèves-officiers ont statut de militaire, sont rétribués et l'école leur délivre à l'issue de la scolarité un diplôme d'ingénieur.

► INSCRIPTION

Voir pages 2 à 4. **Conditions spécifiques d'inscription** : être de nationalité française - être âgé de 22 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours (**pour le concours 2018 être né en 1996 ou après**) - être en règle avec le code du service national - être titulaire du baccalauréat - satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre. **Pour être autorisés à concourir** les candidats devront **confirmer par courriel** uniquement à **concours.rd@orange.fr avant le 28 février 2018** leur volonté de participer au concours de l'ESM en ayant pris connaissance du règlement du concours (arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'ESM). **Seuls les candidats ayant confirmé leur inscription à l'adresse mail précitée seront autorisés à concourir.** Les textes réglementaires, les dispositions relatives au concours, les rapports des jurys sont disponibles sur le site <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Comment-integrer-l-ESM>. **Frais de dossier** : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 5, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI (voir pages 9 à 11). La LVA est obligatoirement l'anglais. Ce concours est ouvert aux trois options, **sans attribution de places par option.**

Résultats : les résultats sont arrêtés par le général DRH-AT conformément aux décisions du jury. Ils sont consultables sur Internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> et publiés au Bulletin Officiel des Armées (BOA) qui seul fait foi.

► EPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Convocation : les candidats admissibles sont convoqués, principalement par e-mail, aux épreuves orales et sportives par le Bureau concours de la DRHAT, dans un centre d'examen en région parisienne.

EPREUVES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques 1 (épreuves spécifiques)	10	10	10	25 min
Mathématiques 2	8	-	-	25 min
Physique 1 (épreuves spécifiques)	10	10	10	25 min
Physique 2 ou chimie (épreuve tirée au sort pour la seule filière PC)	-	8	-	25 min
Sciences de l'ingénieur	-	-	8	25 min
Français	4	4	4	25 min
Langue vivante anglais obligatoire	6	6	6	25 min
TIPE - Epreuve spécifique (15 minutes de restitution, 10 minutes d'interrogation ; support identique à l'épreuve de TIPE CCP)	6	6	6	25 min
Epreuves sportives (moyenne éliminatoire : moyenne des épreuves < ou = à 6)	10	10	10	½ journée
TOTAL ORAL	54	54	54	
Epreuve facultative de 2 ^e langue, passée à l'écrit avec les épreuves d'admissibilité (seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés). Langue étrangère : allemand, arabe moderne, espagnol, italien, portugais et russe.	4	4	4	Ecrit 1 heure
TOTAL ADMISSIBILITE ET ADMISSION	100	100	100	
Note éliminatoire aux épreuves orales : note < ou = à 4				

Résultats : le ministre des armées arrête, conformément aux décisions du jury, les listes principale et complémentaire d'admission à l'ESM St-Cyr. Les résultats, disponibles sur Internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>, sont publiés au BOA qui seul fait foi.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

► INTEGRATION

La procédure d'intégration est celle indiquée dans cette notice, page 48. L'admission ne devient définitive qu'après vérification par l'ESM de Saint-Cyr de l'aptitude médicale, des conditions d'accès à la fonction publique et après signature de l'acte d'engagement. Un ajournement d'un an pour raisons médicales peut être prononcé sur demande, par le ministre, avec conservation du bénéfice du concours.

COORDONNEES	PLACES OFFERTES 2018
Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr 56381 Guer cedex	Arrêté annuel à paraître au J.O. courant du 1 ^{er} trimestre 2018 (NB : 74 en 2017)

Organisme chargé du concours : Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) - sous-direction recrutement-bureau concours - case 120 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 Paris cedex 12. Tél : 01 41 93 34 27 ou 34 45 - Fax : 01 41 93 34 41. E-mail : concours.rd@orange.fr. **Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au plus tôt auprès d'un médecin militaire pour effectuer la visite médicale** nécessaire à l'obtention du dossier et du **certificat médical 620-4* /12**. Ce certificat sera exigé du candidat, lors des épreuves d'admission. Il doit impérativement mentionner l'aptitude aux épreuves de sport !

VIII - PROCEDURE COMMUNE D'INTEGRATION DANS LES ECOLES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.

Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'intégrer une école.

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

1 Liste de vœux / sur internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1er février et le 27 juillet 2018 à 12 h, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION !!!

Après le 27 juillet 2018 12 h,

Les candidats ne pourront **ni modifier** le classement de leur liste de vœux **ni ajouter une nouvelle école.**

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

2 Proposition d'intégration / sur internet : www.scei-concours.fr

- La 1^{re} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi 30 juillet à 14 h

Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition :

entre le lundi 30 juillet 14 h et le mercredi 1^{er} août 17 h.

NOUVEAU : la 2^e proposition pourra être consultée dès le vendredi 3 août à 14 h

Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition :

entre le vendredi 3 août 14 h et le dimanche 5 août 14 h.

- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14 h :

le mardi 28 août, le mardi 4 septembre et le mardi 11 septembre.

Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) :

entre le **mardi 28 août 14 h et le jeudi 30 août 14 h ;**

entre le **mardi 4 septembre 14 h et le jeudi 6 septembre 14 h ;**

entre le **mardi 11 septembre 14 h et le jeudi 13 septembre 14 h.**

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. Ce choix sera alors irréversible.

NOUVEAU : extension de la réponse OUI MAIS.

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), il aura le choix de répondre OUI MAIS au lieu de OUI DEFINITIF s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée. Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre OUI DEFINITIF (choix de faire 5/2, université, autre école hors scei...). Attention, la réponse OUI MAIS implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

*Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école **seront démissionnés de l'ensemble des écoles.** Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.*

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre "oui définitif", même si la rentrée de cette école a lieu avant le 11 septembre. Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site www.scei-concours.fr et remise aux candidats pendant les oraux.

DATES CLEFS

Du 10 décembre 2017 au 12 janvier 2018 - 17 h	Inscription et validation	Page 3
12 janvier - 17 h (date limite)	Phase 1 TIPE : titre et motivation de l'étude	Page 15
Du 10 décembre au 22 janvier - 17 h	Téléversement des pièces justificatives	Pages 3 et 4
Du 13 janvier au 22 janvier - 17 h	Paiement des frais de dossier	Pages 3 et 5
Du 10 décembre au 15 février (date limite)	Réception des pièces justificatives pour les demandes d'aménagement d'épreuves	Page 4
Du 19 janvier au 8 février - 17 h (date limite)	Phase 2 TIPE : saisie de la MCOT	Page 15
Du 1 ^{er} février au 27 juillet - 12 h	Liste de vœux à établir	Page 48
30 mars - 14 h	Mise en ligne des convocations pour les écrits	Page 5
Du 3 avril au 14 juin - 17 h (date limite)	Phase 3 TIPE : dépôt de la présentation et saisie de l'abstract et du DOT	Page 15
30 avril, 2 mai, 3 mai et 4 mai	Epreuves écrites	Pages 8 à 12
13 juin - 20 h	Résultats d'admissibilité	Page 7
Entre le 14 juin et le 20 juin - 12 h (date limite)	Phase 4 TIPE : validation par l'enseignant encadrant	Page 15
A partir du 19 juin - 14 h	Mise en ligne des dates de passage pour les oraux	Page 14
Entre le 25 juin et le 21 juillet	Epreuves orales	Page 14
25 juillet - 20 h	Résultats d'admission CCP	Page 16
30 juillet - 14 h	1 ^{re} proposition de la procédure d'appel	Page 48
3 août - 14 h	2 ^e proposition de la procédure d'appel	
28 août - 14 h	3 ^e proposition de la procédure d'appel	
4 septembre - 14 h	4 ^e proposition de la procédure d'appel	
11 septembre - 14 h	5 ^e proposition de la procédure d'appel	

CONCOURS D'ADMISSION

aux écoles recrutant en banque d'épreuves

ECOLES CIVILES :

ECAM Rennes / TSI
Lorraine INP - EEIGM / MP-PC-PSI
EIL Côte d'Opale / TSI
EIVP Paris / TSI
Toulouse INP - ENIT / TSI
ENS Cachan/Paris-Saclay / TSI
ENS Rennes / TSI
ENSAI Rennes / MP
ENSAIT Roubaix / TSI
ENSIL-ENSCI Limoges - Céramique Industrielle/ MP-PC-PSI
Grenoble INP - Génie industriel / MP-PC-PSI
Lorraine INP - ENSGSI/ MP-PC-PSI-TSI
ENSISA Mulhouse / MP-PC-PSI-TSI
Lorraine INP - ENSTIB / MP-PC-PSI-TSI
ENTPE Lyon / TSI
EOST Strasbourg / MP-PC-PSI
ESB Nantes / TSI
ESIGELEC Rouen / TSI
ESIPE Créteil / TSI
ESIREM Dijon / TSI
ESTIA Bidart / TSI
ESTP Paris / TSI
ISAT Nevers / TSI
ISEP Paris / TSI
ISIS Castres / TSI
RESEAU POLYTECH / TSI
3iL Ingénieurs / TSI

ECOLES MILITAIRES :

Ecole de l'Air Salon-de-Provence / MP-PC-PSI
Ecole Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer / MP-PC-PSI

**SERVICE DES CONCOURS COMMUNS
POLYTECHNIQUES
(Futur Concours Commun INP)**

**CS 44410
31405 TOULOUSE CEDEX 4
TELEPHONE : 05 62 47 33 43**